

BARÈME du GEVES 2025

Légumières, ornementales,
aromatiques, fruitiers

Groupe d'Étude et de contrôle des Variétés Et des Semences



GEVES

Expertise & Performance



www.geves.fr



GEVES

Expertise & Performance

SOMMAIRE

Le GEVES en quelques mots	3
Rôle et reconnaissance	4
Passer commande	5
Vos contacts au GEVES	6
Fourniture des échantillons à la SNES	7
Commander une analyse	9
Toutes espèces	10
Espèces en mélange	14
Légumières	15
Ornementales et Fruitières	31
Aromatiques et plantes médicinales	33
Micro-nettoyage	35
Cytologie	36
Radiographie 2D et tomographie	37
Biostimulation, Biocontrôle, Evaluation traitement	38
Préparations spécifiques : inoculum, matériel référence	40
Appui à la filière	41
Conditions Générales de Vente	44
Publications	45

Le GEVES, un organisme officiel unique en France

Le GEVES est un **Groupement d'Intérêt Public** (GIP) dont les administrateurs sont :



✓ Institut National de la Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) pour 60%



✓ Le Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de la Forêt (MASAF) pour 20%



✓ L'interprofession des semences et plants (SEMAE) pour 20 %

Cette structure juridique assure son impartialité et sa neutralité dans un esprit de service public.

Le statut de GIP lie l'Etat, la Recherche et les professionnels garantissant ainsi une bonne prise en compte des enjeux de la filière.

Gouvernance du GEVES

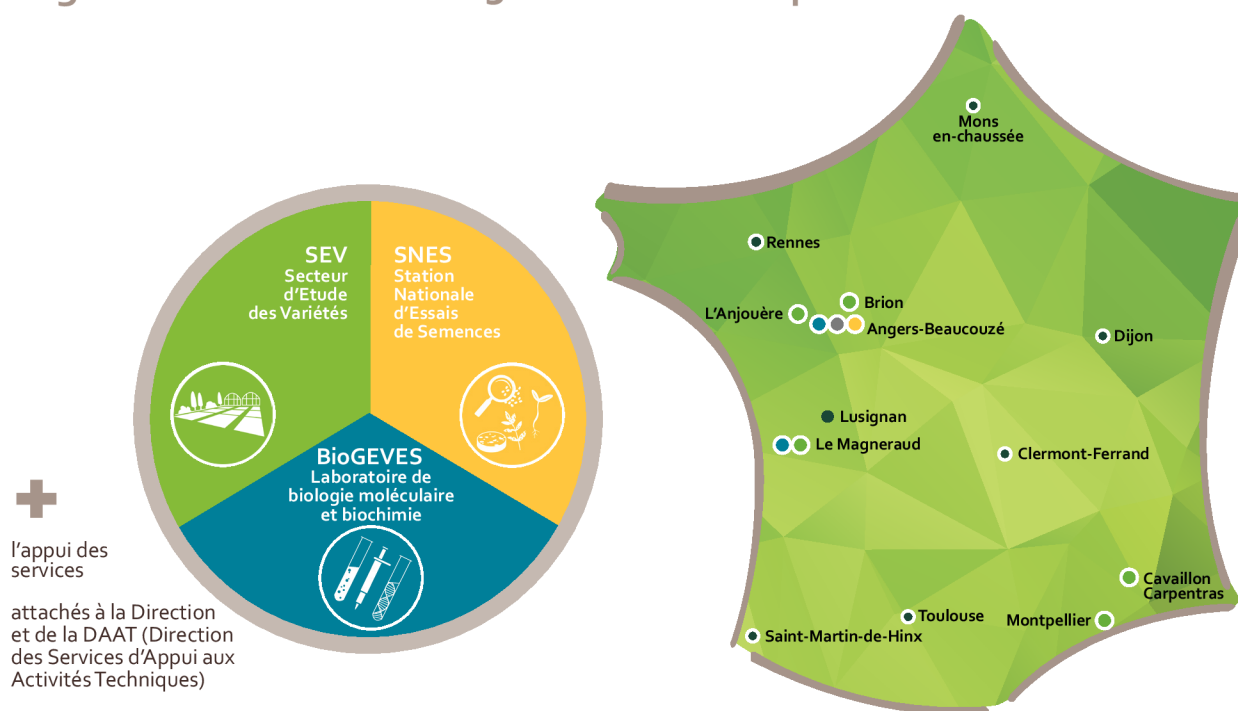
Le conseil d'administration du GIP GEVES est composé de 14 membres :

6 représentants d'INRAE - 2 représentants du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

2 représentants de SEMAE - 2 représentants du personnel GEVES - Le président du CTPS

ainsi que d'un commissaire du gouvernement (Ministère de la Recherche) et d'un contrôleur d'Etat.

Organisation du GEVES en 3 secteurs techniques



Nos Missions

Le GEVES a des missions officielles liées à la réglementation et met donc en place les études et les développements méthodologiques nécessaires :

- ▶ à l'inscription des variétés végétales nouvelles au Catalogue officiel français
- ▶ à la protection juridique du droit des obtenteurs
- ▶ aux analyses officielles dans le cadre des mandats LNR Semences et Plants, OGM et Santé des Végétaux (ORNQ-matrice semences)

Le GEVES assure également la coordination nationale de la conservation des ressources phytogénétiques pour le compte du Ministère en charge de l'Agriculture.

Le GEVES est Laboratoire National de Référence pour :

- ▶ la détection d'OGM dans le maïs (semences) et soja, colza et lin (semences et parties végétatives) par Arrêté du 19 octobre 2011
- ▶ l'évaluation de la qualité des semences et plants par Arrêté du 1er mars 2017
- ▶ la santé des végétaux par Arrêté du 20 novembre 2020

Le GEVES est laboratoire agréé sur certaines analyses de qualité sanitaire

Le GEVES est accrédité ISTA sur l'ensemble des espèces et effectue des analyses officielles notamment pour l'export des semences, édition de Bulletins internationaux Oranges (BIO) et Bleus (BIB)

Le GEVES propose des prestations pour toute demande d'analyse ou d'expertise dans ses domaines de compétences, les résultats pouvant être utilisés pour les certificats ou passeports phytosanitaires

Nos activités

Pour accomplir ses missions, le GEVES conduit des activités de :

- ▶ Appréciation de la qualité des semences et plants
- ▶ Recherche méthodologique
- ▶ Gestion de ressources génétiques
- ▶ Formations
- ▶ Qualifications
- ▶ Conseils et expertises
- ▶ Coopération internationale
- ▶ Animation technique du réseau national des laboratoires semenciers d'analyse de la qualité des semences
- ▶ Organisation d'essais inter-laboratoires (EIL)
- ▶ Communication
- ▶ Expertises
- ▶ Production d'inoculum
- ▶ Evaluation de l'efficacité des produits de traitement
- ▶ Evaluation des variétés

FOCUS



Reconnaissance Qualité et Accréditations

Le GEVES bénéficie d'un système de Management Qualité (SMQ) global et harmonisé et dispose de :

- ▶ La certification ISO 9001 (BioGEVES et Évaluation de la valeur Agronomique Technologique et Environnementale des variétés - VATE) depuis 2009
- ▶ L'Accréditation GEVES de laboratoires SNES et BioGEVES par le COFRAC selon la norme ISO 17025 :
 - Site GEVES Beaucouzé : COFRAC N°1-1316 depuis 2002.
 - Site GEVES du Magneraud : COFRAC N°1-6176 depuis 2004.
- ▶ L'Accréditation par l'ISTA depuis 2001 (N°FRDL0200) pour les analyses de semences.
- ▶ L'Habilitation de l'OCVV pour la conduite d'études de Distinction, Homogénéité, Stabilité (DHS)

Le GEVES a obtenu l'agrément CIR en tant qu'organisme exécutant des travaux de recherche et développement (R&D) pour le compte d'entreprises. Les dépenses relatives à des opérations confiées au GEVES peuvent être retenues dans l'assiette des dépenses du CIR.

En tant qu'entreprise exécutant des travaux de conception de prototypes ou d'installations pilotes de produits nouveaux pour le compte de sociétés, le GIP GEVES est agréé au titre des années 2025-2026-2027 au Crédit Impôt Innovation du ministère de la Recherche. Les dépenses relatives à des opérations confiées au GEVES seront éligibles au CII.

Analyses de la qualité des semences

à la SNES



FORMULER DES DEMANDES D'ANALYSES EN LIGNE

Saisir votre demande sur
<https://dsn.geves.fr/dsn2>
Joindre le récapitulatif de votre
demande avec votre échantillon

Pour une meilleure efficacité,
privilégiez les demandes en ligne



FORMULER DES DEMANDES D'ANALYSE PAR COURRIER

Compléter le formulaire
correspondant à votre demande
(demande BIO ou bon de
commande analyses) et le joindre
à votre échantillon



ENVOYER VOS ECHANTILLONS

GEVES - Service clients SNES

GEVES - Service clients SNES
3 rue Henri Becquerel - CS 90024
49071 Beaucouzé Cedex

Analyses biochimiques et biomoléculaires

à BioGEVES



FORMULER DES DEMANDES PAR MAIL

biogeves.analyses@geves.fr



ENVOYER VOS ECHANTILLONS

Pôle détection

BioGEVES
25 rue Georges Morel - CS 90024
49071 Beaucouzé Cedex

Pôle génotypage ou biochimie

BioGEVES - Le Magneraud
CS 40052 - Saint-Pierre d'Amilly
17 700 Surgères

Tester une variété **au SEV**



DEMANDER UN TEST DE DENOMINATION

christelle.godin@geves.fr



DEMANDER UN TEST AU CHAMP

DHS - (Distinction Homogénéité Stabilité)

celine.delarue@geves.fr

GEVES - Service clients SEV
25 rue Georges Morel - CS 90024
49071 Beaucouzé Cedex

Vos contacts au GEVES

Pour contacter un agent GEVES par mail : prenom.nom@geves.fr

**Appui à la
filière :
Formation, EIL,
Audit...**

Thibaut
Decourcelle
02 41 22 58 17



Fabienne
Brun
02 41 22 58 91



SNES / LNR :

LNR Inr.semences@geves.fr
EIL : eil.semences@geves.fr
FORMATION : formation.semences@geves.fr
AUDIT : audit.semences@geves.fr

Caroline
Le Quilliec
05 17 06 96 12



BioGEVES :

Rachel
Tessier
02 41 22 85 93



SEV :

Contacts Service Clients SNES : service.clients@geves.fr - 02 41 22 58 28



Virginie
Bettker



Aurélie
Robert



Annie
Saussaye

- Demandes d'informations
- Suivi des analyses
- Devis
- Réclamations

Contacts Direction SNES



Directrice
Clotilde Polderman-Roussille



Assistante
Estelle Bertel

Contacts Techniques SNES



Directrice service clients et échantillonnage
Alice Richard Jolly



Directrice du laboratoire d'analyses physiques
Aurélie Charrier

- Radiographie 2D/3D
- Pureté
- Teneur en eau
- Botanique, Micro-nettoyage

Sherif Hamdy
Philippe Pannetier
Céline Herbert
Diogo Tobolski



Directrice du laboratoire de germination
Sylvie Ducournau

- Espèces Céréales, oléagineuses, Protéagineuses
- Espèces Potagères, Ornementales, Fourragères, industrielles

Valérie Blouin
Pierre Soufflet



Directrice du laboratoire de pathologie
Jaiana Malabarba

- Qualité sanitaire
- Résistance variétale
- Evaluation traitements semences
- Production d'inoculum

Isabelle Serandat / Laurent Guyot
Sophie Perrot
Service client SNES
Thomas Lévêque

Contacts BioGEVES :

biogeves.analyses@geves.fr



Directeur
René Mathis
02 41 22 58 34



Relation client
Caroline Le Quilliec
05 17 06 96 12



Pôle Détection
Amandine Lê Van
02 41 22 58 39



Pôle Biochimie
Patricia Lem
05 17 06 96 13



Pôle Génomique
Arnaud Remay
05 17 06 96 17

Contacts SEV :



Direction SEV
Fabien Masson
02 41 22 85 91



Service clients SEV
Céline Delarue
02 41 22 86 00
Essais aux champs



Christelle GODIN
02 41 22 86 93
Tests de dénomination

Fourniture des échantillons à la SNES

Les renseignements listés sur le bon de commande d’analyses à la SNES sont indispensables pour l’enregistrement des échantillons.

En cas de semences traitées, le nom commercial du traitement doit être obligatoirement déclaré. Aucun échantillon traité ne sera accepté pour analyse sans ces informations.

Aucune analyse ne sera réalisée sur des semences OGM.

La taille d’échantillon indiquée correspond à la taille minimale fixée par la méthode (des tailles supérieures pouvant être proposées). Si vous ne disposez pas de la quantité demandée et souhaitez faire l’analyse sur la totalité des semences envoyées, vous devez l’indiquer lors de votre demande

Dans le cas contraire, l’analyse sera mise en attente et nous vous contacterons. Vous pourrez alors :

- Envoyer un nouvel échantillon
- Nous donner votre accord de réaliser l’analyse sur la totalité des semences fournies.

Sauf indication contraire, la taille de l’échantillon à fournir est exprimée en nombre de semences.

Merci de conditionner vos semences en sachets anonymisés et adaptés à la quantité de semences envoyée, convenablement fermés et permettant une manipulation et un stockage en laboratoire

Privilégiez les emballages papiers et non plastiques afin de limiter l’électricité statique.

Assurez-vous que les échantillons soient assez protégés pendant le transport. Tout échantillon ouvert / percé avant analyse ne sera pas pris en charge.



La SNES travaille toujours dans le respect des Règles ISTA, offrant le même niveau de fiabilité de résultats, quel que soit le bulletin demandé.

Qualité physique : fournir les poids minimums prescrits par les Règles de l’ISTA, chapitre 2.5.4.5. Si une analyse de dénombrement est demandée, fournir le poids inscrit dans le tableau 2C colonne 3. Si plusieurs analyses de dénombrements sont demandées sur un même échantillon soumis, fournir les quantités nécessaires pour la réalisation de tous les dénombrements.

Si une analyse de pureté seule est demandée, fournir les quantités de semences pour l’échantillon soumis en fonction du tableau suivant :

Poids de l’échantillon de travail pour une analyse pureté seule (Tableau 2C colonne 4)	Poids minimum de l’échantillon soumis à transmettre pour une analyse de pureté (Tableau 2C Colonne 4)
Entre 500g et 1000g	Poids minimum de l’échantillon de travail pour une analyse de pureté + 100g
En dessous de 500g	2,5 fois le poids minimum de l’échantillon de travail pour une analyse de pureté.

Pour les analyses de teneur en eau le délai maximal de réception des échantillons soumis est de 14 jours après l’échantillonnage sur le lot.

Qualité physiologique : l’effectif de 400 semences pour la détermination de la faculté germinative correspond à l’effectif standard des Règles ISTA. Des effectifs moindres, de 200 ou 100 semences sont également possibles, en fonction du besoin de précision. La précision des essais est indiquée dans les tables de tolérance ISTA.

Pour tout essai de germination demandé sans analyse de pureté spécifique, un tri de semences pures est réalisé au préalable, analyse non facturée excepté pour les Graminées (poacées). Cette étape fait partie intégrante de la méthode ISTA d’évaluation de la faculté germinative.

Quantité à fournir pour les contrôles de substrat (la reprise est comprise dans les quantités) :

	Papier plat	Papier pour rouleaux	Papier plissé	Sable	Terreau
GE-SUB-1	20 feuilles	12 feuilles	12 feuilles	10 kg	8 kg
GE-SUB-2	20 feuilles	10 feuilles	10 feuilles	1 kg	1 kg
GE-SUB-3	16 feuilles	10 feuilles	2 feuilles	1 kg	1 kg
GE-SUB-4	96 feuilles	16 feuilles	16 feuilles	20 kg	10 kg

Fourniture des échantillons à la SNES



QUALITÉ SANITAIRE

Echantillon soumis : Fournir 1 échantillon par prestation demandée de la quantité correspondante.

Méthode pour demande de BIO : La méthode ISTA sera choisie si elle existe.

Virologie : certains types de traitements pouvant affecter l'analyse, il est préférable d'envoyer des semences non traitées, merci de l'indiquer sur le bon de commande.

Mycologie :

Isolement sur milieu

L'analyse sera réalisée par détection sur milieu selon les conditions suivantes :

- sans désinfection superficielle pour la plupart des espèces. Si la présence de saprophytes est trop importante le résultat sera "indéterminé", une nouvelle analyse avec désinfection sera proposée.
- avec désinfection superficielle par défaut pour certaines espèces connues comme ayant une flore saprophyte gênant la lecture.

Si les semences sont traitées une prestation sans désinfection superficielle sera choisie par défaut.

Expression du résultat

La méthode permettant la détection de plusieurs pathogènes simultanément, les pathogènes principaux sont indiqués en gras dans ce barème et seront toujours indiqués sur le bulletin de résultats.

Pour les pathogènes indiqués en non gras, leur présence sera indiquée si elle est > à 5% ou si leur demande en a été faite lors de la commande.

Pour toute demande de détection d'autres champignons contacter la SNES.

La nomenclature des champignons évoluant, nous modifions les noms de pathogènes pour la suivre. Nous indiquons entre parenthèses les synonymes du pathogène dans l'expression du résultat et sur le barème.

Dans la nomenclature, le nom de genre est suivi de l'espèce. Si l'identification de l'espèce n'est pas possible il sera indiqué « sp. » signifiant « espèce non identifiée ».

Cas particulier des *Fusarium* : certains *Fusarium* spécifiques à une espèce seront dénommés avec le nom de l'espèce (ex : *F. oxysporum* sur cucurbitacées). Les autres espèces seront indiquées en regroupement d'espèces par section (cf. tableau ci-dessous).

Sections	Groupe d'espèces
<i>Roseum</i>	<i>F. avenaceum</i>
<i>Discolor</i>	<i>F. culmorum</i> , <i>F. graminearum</i> (<i>Gibberella zeae</i>), <i>F. sambucinum</i> , <i>F. crookwellense</i>
<i>Arthrosporiella</i>	<i>F. incarnatum</i> (<i>Fusarium semitectum</i>)
<i>Sporotrichiella</i>	<i>F. poae</i> , <i>F. tricinctum</i> (<i>Gibberella tricincta</i>), <i>F. sporotrichioides</i> , <i>F. langsethiae</i>
<i>Gibbosum</i>	<i>F. equiseti</i> (<i>Gibberella intricans</i>), <i>F. acuminatum</i> (<i>Gibberella acuminata</i>)
<i>Liseola</i> ou complexe <i>G. fujikuroi</i>	<i>Gibberella fujikuroi</i> (<i>F. verticillioides</i> , <i>F. subglutinans</i>), <i>F. proliferatum</i>
<i>F. elegans</i>	<i>F. oxysporum</i>
<i>Martiella</i> - <i>Ventricosum</i>	<i>F. solani</i>

Les sections correspondent à la classification de Nelson *et al.* ; 1983, amendée par Burgess *et al.* ; 1994 et mise à jour par les techniques moléculaires (Leslie et Summerell ; 2006, Carter *et al.* ; 2000 ; Aoki et O'Donnel ; 1999, Benyon *et al.* ; 2000).

Commander une analyse

A la SNES

Pour un bulletin GEVES ou COFRAC ¹

	Tarif
Par bon de commande papier	
Prise en charge par échantillon soumis et établissement d'un bulletin GEVES ou COFRAC définitif, en français ou anglais.	10.10
Par internet sur le site DSN	
Prise en charge par échantillon soumis et établissement d'un bulletin GEVES ou COFRAC définitif, en français ou anglais.	8.50
Prise en charge spécifique	
Prise en charge par échantillon soumis remis en plusieurs contenants ou supérieur à 2kg nécessitant la préparation d'un échantillon de travail, et établissement d'un bulletin SNES ou COFRAC définitif, en français ou anglais.	42.80
Bulletins supplémentaires, présentation spécifique de résultats, traitement prioritaire, demandes de modifications	
Duplicata de bulletin pour ajout de signature et tampon manuels, en français ou anglais.	3.20
Etablissement d'un tableau ou présentation spécifique de résultats.	32.70
Résultats bruts sous format .csv (saisie des demandes par internet sur le site DSN obligatoire).	0.00
Traitement prioritaire, par échantillon.	19.90
Modification des informations à faire figurer sur un bulletin (après vérification de la faisabilité).	38.00

¹ Un bulletin GEVES est édité par défaut, excepté pour les essais accrédités COFRAC où un bulletin COFRAC sera édité.

Pour un bulletin international

	Tarif
Format papier	
Prise en charge par échantillon soumis et établissement d'un Bulletin International Orange ou Bleu, en français ou anglais, les analyses afférentes étant traitées prioritairement.	41.00
Bulletin provisoire, en français ou anglais.	11.00
Duplicata de bulletin, en français ou anglais.	11.00
Bulletins supplémentaires et demandes de modifications	
Ajout de bulletins supplémentaires (format papier uniquement) ou modification des informations à faire figurer sur un bulletin international d'essai (après vérification de la conformité aux règles ISTA).	38.00

A BioGEVES

Prise en charge et résultats

	Tarif
Prise en charge	
Prise en charge des semences traitées.	59.00
Résultats	
Duplicata de rapport d'essai hors photographie.	2.90
Ré-édition de rapport d'essai.	29.20
Présentation spécifique de résultats - Contacter BioGeves.	/

QUALITE DES SEMENCES

Qualité physiologique

		Taille	Délai	Tarif
Déterminations complémentaires en plus de la faculté germinative				
Description détaillée des plantules et semences sur 400 semences.	GE-FG-DET	1 250	/	43.30
Description détaillée des plantules et semences sur 200 semences.	GE-FG-DET2	500	/	21.60
Pourcentage d'un type particulier de plantule.	GE-FG-PCPL	/	/	24.00
Fourniture du résultat des répétitions.	GE-FG-REP	/	/	13.90
Durée d'essai supplémentaire demandée				
Durée de 7 jours supplémentaires pour un essai de germination sur 400 semences.	GE-FG-7S4	1 250	/	16.80
Durée de 14 jours supplémentaires pour un essai de germination sur 400 semences.	GE-FG-14S4	500	/	33.90
Durée de 7 jours supplémentaires pour un essai de germination sur 200 semences.	GE-FG-7S2	500	/	8.50
Durée de 14 jours supplémentaires pour un essai de germination sur 200 semences.	GE-FG-14S2	500	/	17.00
Vérification d'espèce				
Vérification d'espèce après germination.	GE-ENR	/	/	9.80
Vérification d'espèce sur semences enrobées quand seule une analyse de pureté est demandée.	GE-VERIF	/	/	25.00
Essais de viabilité au tétrazolium (hors espèces ornementales et fruitières, voir p. 61)				
Pour des résultats dans la semaine, réception des semences le mardi au plus tard.				
Essai au tétrazolium sur 400 semences.	GE-TZ-1	500	/	181.00
Essai au tétrazolium sur 200 semences.	GE-TZ-2	300	/	121.00
Essai au tétrazolium sur 100 semences.	GE-TZ-3	200	/	84.00
Energie				
Energie germinative (dénombrement intermédiaire ; supplément à la faculté germinative). La date de comptage pour l'énergie varie en fonction de l'espèce.	GE-EG	500	/	20.70
Essais de vigueur				
Cold-test sur 400 semences.	GE-CO	1 250	/	72.00
Cold-test sur 200 semences.	GE-CO2	500	/	46.10
Vieillesse accélérée sur 200 semences incluant la faculté germinative.	GE-VIEI-2	500	/	94.00
Détérioration contrôlée sur 200 semences incluant la faculté germinative - Tomate.	GE-DET-1 NEW	500	/	94.00
Test de conductivité globale sur 200 semences sur espèces ISTA.	GE-CON-GLO	500	/	59.00
<i>La teneur en eau des semences devant être comprise entre 10 et 14%, l'échantillon doit être soumis en sachet étanche avec mention de sa teneur en eau. A défaut, elle sera déterminée préalablement à l'analyse et facturée en supplément (voir prestation TE-SN-01).</i>				
Supplément à l'essai de conductivité si l'échantillon est traité.	GE-CON-SUP NEW	/	/	10.00
Traitement de semences				
Traitement de semences à faire par la SNES.	GE-TRAIT	/	/	24.00
Les semences ne font pas l'objet d'un traitement fongicide avant l'essai de germination sauf demande spécifique (excepté pour la Betterave).				
Contrôles de substrats				
Détermination de la capacité de rétention en eau d'un substrat incluant la teneur en eau.	GE-SUB-1	Voir p.7	/	96.00
Détermination du pH d'un substrat.	GE-SUB-2	Voir p.7	/	61.00
Détermination de la conductivité d'un substrat.	GE-SUB-3	Voir p.7	/	61.00
Evaluation de l'innocuité d'un substrat (détermination du % de plantules intoxiquées par le substrat, sur 2 espèces sensibles).	GE-SUB-4	Voir p.7	/	139.00
Essai de détermination de la viabilité des semences d'un sol ou d'un substrat.	GE-SUB-5		Contacter la SNES	
Cinétique de germination automatisée par analyse d'images				
Cinétique de germination par analyse d'images (taux moyen de germination, courbe de cinétique).	GE-CI		Contacter la SNES	
Fourniture de données détaillées sur l'imbibition et le début d'allongement de la racine.	GE-CI-4		Contacter la SNES	
Fourniture des images de semences au cours de la germination.	GE-CI-5		Contacter la SNES	

Qualité sanitaire - Opérations préalables

		Taille	Délai	Tarif
Masse de 1000 semences (MMS/PMG) si non précisée sur la demande ou erronée pour les analyses de batériologie, mycologie et virologie.	PA-MMS	/	/	37.40

Bactériologie - Semences non-enrobées uniquement				
		Taille	Délai	Tarif
Supplément pour dénombrement des colonies				
1 pathogène sur 5 000 semences.	PA-BA-19	5 000	/	26.00
1 pathogène sur 30 000 semences.	PA-BA-20	30 000	/	63.00
Plus de 1 pathogène sur 5 000 semences.	PA-BA-81	5 000	/	40.00
Plus de 1 pathogène sur 30 000 semences.	PA-BA-82	30 000	/	119.00

Mycologie - Voir p.8 "Qualité Sanitaire"				
		Taille	Délai	Tarif
Fusarium spp.				
Identification des espèces de <i>Fusarium</i> en sus de l'analyse de détection.	PA-ID-FUS	/	19 jours	276.00
Helminthosporium spp. (Pyrenophora spp).				
Identification des espèces d' <i>Helminthosporium</i> en sus de l'analyse de détection.	PA-ID-HEL	/	/	134.00
Supplément pour dénombrement de spores pour les méthodes par lavage de semences				
Dénombrement par classes (0;1-10;11-100;>100).	PA-MY-DCLA	/	/	67.00
Dénombrement par comptage unitaire.	PA-MY-DEN	/	/	109.00

Nématologie				
		Taille	Délai	Tarif
Heterodera groupe schachtii, Heterodera groupe goettingiana, Heterodera groupe avenae.				
Détection et identification sur échantillon de sol.	PA-NE-SOL1	300 g	30 jours	211.00

Autres tests				
		Taille	Délai	Tarif
Identification de pathogènes isolés et fournis sur milieu - Fournir 2 boîtes /isolats.	PA-AD-IP	/	19 jours	52.00
Isolement de souches à partir de symptômes.	PA-ISOLEM	/	/	52.00
Isolement de souches à partir de semences.	PA-ISOSEM	/	/	111.00
Identification de pathogènes sur plantes.			Contacter la SNES	
La faisabilité sera évaluée au cas par cas. Les tarifs ci-dessous sont indiqués à titre indicatifs, ils seront facturés en fonction des symptômes observés.				
Prise en charge de l'échantillon.	PA-DI-PEC	/	/	59.00
Identification sur symptômes.	PA-DI-MICR	/	/	101.00
Identification mycologique après incubation.	PA-DI-MY	/	/	200.00
Identification bactériologique après incubation.	PA-DI-BA	/	/	104.00
Confirmation par pouvoir pathogène.	PA-DI-PP	/	/	127.00
Identification virologique par immunologie.	PA-DI-ELIS	/	/	224.00
Identification virologique par biotest.	PA-DI-IND	/	/	71.00
Ajout PCR.	PA-DI-PCR	/	/	125.00

EVALUATION DES VARIETES				
Détermination de l'identité et de la pureté variétale				
		Taille	Délai	Tarif
Protocole standard.	SEV-CV	/	/	360.00
Etude particulière.	SEV-CV1		Contacter le SEV	

Génotypage par biologie moléculaire				
		Taille	Délai	Tarif
Contrôle d'identité variétale - SSR.	BI-G-BM-SSR-CID-1		Contacter BioGEVES	
Comparaison variétale - SSR.	BI-G-BM-SSR-COMP		Contacter BioGEVES	
Analyse de pureté génétique - SSR - 180 graines.	BI-G-BM-SSR-PU-180		Contacter BioGEVES	
Analyse de pureté génétique - SSR - 8 X 10 graines.	BI-G-BM-SSR-PUR-10		Contacter BioGEVES	
Détection de mélange.	BI-G-BM-SSR-PUR-40		Contacter BioGEVES	

Génotypage par biologie moléculaire			Taille	Délai	Tarif
Analyse de pureté variétale - SSR - 90 graines.	BI-G-BM-SSR-PUR-90				Contacteur BioGEVES
Description variétale - SSR.	BI-G-BM-SSR-DVAR				Contacteur BioGEVES
Extraction d'ADN.	BI-G-BM-EXT				Contacteur BioGEVES
Contrôle d'identité variétale - SNP.	BI-G-BM-SNP-CID				Contacteur BioGEVES
Conformité d'hybride - SNP.	BI-G-BM-SNP-CONF				Contacteur BioGEVES
Comparaison variétale - SNP.	BI-G-BM-SNP-COMP				Contacteur BioGEVES
Analyse de pureté génétique - SNP.	BI-G-BM-SNP-PUR				Contacteur BioGEVES
Description variétale - SNP.	BI-G-BM-SNP-DVAR				Contacteur BioGEVES
Normalisation et ré-arrangement de plaque.	BI-G-CUST-GEN-3				Contacteur BioGEVES
Analyse de diversité génétique.	BI-G-CUST-GEN-2				Contacteur BioGEVES
Run de migration - Séquenceur capillaire - plaque.	BI-G-BM-RUN				Contacteur BioGEVES
Dosage ADN.	BI-G-BM-DOS				Contacteur BioGEVES
Développement de méthode en génotypage.	BI-G-METH				Contacteur BioGEVES
Génotypage à façon (SSR, SNP Kaspar, CAPS/dCAPS...).	BI-G-CUST				Contacteur BioGEVES

Qualité technologique : tests biochimiques			Taille	Délai	Tarif
SPEC - analyse à façon.	BI-B-CUST-DEV-SPEC				Contacteur BioGEVES
RMN - analyse à façon.	BI-B-CUST-DEV-RMN				Contacteur BioGEVES
CPG - analyse à façon.	BI-B-CUST-DEV-CPG				Contacteur BioGEVES
NIRS - analyse à façon.	BI-B-CUST-DEV-NIRS				Contacteur BioGEVES
HPLC - analyse à façon.	BI-B-CUST-DEV-HPLC				Contacteur BioGEVES
Teneur en tanins (dosage par spectrophotométrie).	BI-B-SPEC-TAN-GEN				Contacteur BioGEVES
Composition en acide gras.	BI-B-CPG-AG-GEN				Contacteur BioGEVES
Teneur en glucosinolates (HPLC).	BI-B-HPLC-GLU-GEN				Contacteur BioGEVES
Facteurs antitrypsiques (dosage par spectrophotométrie).	BI-B-SPECT-FAT-GEN				Contacteur BioGEVES
Teneur en glucosinolates (NIRS).	BI-B-NIRS-NGLS				Contacteur BioGEVES
Spectrochlorophylle.	BI-B-SPEC-CHLO				Contacteur BioGEVES
Dosage molécules biochimiques à façon (développement de modèle NIRS, chimie analytique...).	BI-B-CUST				Contacteur BioGEVES
Teneur en huile (RMN).	BI-B-RMN-H				Contacteur BioGEVES
Teneur en eau (RMN).	BI-B-RMN-E				Contacteur BioGEVES
Phytates par spectrophotométrie.	BI-B-SPEC-PHY				Contacteur BioGEVES

Autres tests			Taille	Délai	Tarif
Test de détection du virus WDV par PCR.	BI-D-VIR-WDV				Contacteur BioGEVES

Abonnement annuel au service test de dénomination variétal			Tarif		
Toutes espèces - 10 tests.	SEV-DENOS-10				225.00
Toutes espèces - 20 tests.	SEV-DENOS-20				425.00
Toutes espèces - 50 tests.	SEV-DENOS-50				1000.00
Toutes espèces - 100 tests.	SEV-DENOS-100				1925.00
Toutes espèces - 200 tests.	SEV-DENOS-200				3760.00

PUBLICATIONS - Contacter la SNES		
Fiche technique de l'analyse de pureté spécifique et dénombrement		
Méthodologie générale de l'analyse de pureté spécifique.		AP-M-1
Fiche technique d'identification des semences et autres impuretés		
<i>Echinochloa crus-galli</i> , <i>Echinochloa colona</i> , <i>Panicum capillare</i> , <i>Panicum maximum</i> , <i>Setaria pumila</i> , <i>Setaria veridis</i> .		AP-A-01
<i>Avena fatua</i> - <i>Avena sativa</i> .		AP-A-02
Fiche méthode de l'analyse de germination		
Méthode d'analyse de la faculté germinative, par espèce.		GE-M-ESP

Fiche technique d'identification des semences et autres impuretés	
Polygonaceae (<i>Persicaria maculosa</i> , <i>Persicaria lapathifolia</i> , <i>Fallopia convolvulus</i> , <i>Polygonum aviculare</i> , <i>Rumex</i> sp., <i>Rumex acetosella</i> , <i>Rumex maritimus</i>).	AP-A-03
<i>Chenopodium</i> sp., <i>Atriplex</i> sp., <i>Amaranthus</i> sp., <i>Reseda</i> sp., <i>Myosotis</i> sp.	AP-A-04
Asteraceae (<i>Anthemis arvensis</i> , <i>Glebionis segetum</i> , <i>Chicorium</i> sp., <i>Tripleurospermum inodorum</i> , <i>Helminthotheca echiioides</i> , <i>Lapsana communis</i> , <i>Lactuca sativa</i> , <i>Sonchus</i> spp., <i>Cirsium arvense</i> , <i>Cirsium vulgare</i> , <i>Centaurea cyanus</i>).	AP-A-06
<i>Cuscuta</i> spp.	AP-P-1
Ergots-Sclérotés.	AP-P-2
Kit d'auto-contrôle	
Outil pour aider dans la formation et le maintien des compétences de son équipe.	KIT-AUTO
Fiche technique d'identification de pathogènes fongiques	
<i>Alternaria linariae</i> , <i>A. alternata</i> , <i>A. brassicae</i> , <i>A. brassicicola</i> , <i>A. cucumerina</i> , <i>A. dauci</i> , <i>A. japonica</i> , <i>A. linicola</i> , <i>A. padwickii</i> , <i>A. petroselini</i> , <i>Alternaria helianthi</i> , <i>Ascochyta medicaginicola</i> , <i>Bipolaris oryzae</i> , <i>Botryotinia squamosa</i> , <i>Botrytis cinerea</i> , <i>Ciborinia allii</i> , <i>Colletotrichum graminicola</i> , <i>C. truncatum</i> , Complexe <i>Phomopsis</i> , <i>Didymella pisi</i> , <i>Exserohilum turcicum</i> , <i>Itersonilia perplexans</i> , <i>Phomopsis helianthi</i> , <i>Sarocladium strictum</i> , <i>Sclerotinia sclerotiorum</i> .	PA-T-PATH
Fiche technique d'identification de nématodes	
<i>Ditylenchus dipsaci</i> , <i>D. destructor</i> , <i>Aphelenchoides besseyi</i> , <i>A. fragariae</i> .	PA-T-NEM
Fiche technique d'identification de saprophytes fongiques	
Fiche regroupant les principaux saprophytes fongiques présents en analyse sur milieux.	PA-T-SAPR

Espèces en mélange

QUALITE DES SEMENCES

Qualité physique

		Taille	Délai	Tarif
Détermination de la pureté et de la composition d'un mélange d'espèces - Uniquement sur semences nues				
Inférieur à 4 composants AVEC composition annoncée ² .	PU-MEL-01	/	60 jours	534.00
A partir de 4 composants AVEC composition annoncée ² .	PU-MEL-02		Contactez la SNES	
SANS composition annoncée.	PU-MEL-03	/	60 jours	877.00
Préparation de semences pures en vue d'un essai de faculté germinative				
Inférieur à 4 composants AVEC composition annoncée ² .	PU-PR-19	/	/	220.00
A partir de 4 composants AVEC composition annoncée ² .	PU-PR-22		Contactez la SNES	
SANS composition annoncée.	PU-PR-19-1	/	/	528.00
Préparation de semences en dragées pures sur mélange enrobé.	PU-PR-19-2	/	/	37.30

² Fournir le % d'espèces composant le mélange.

Qualité physiologique ³

Détermination de la faculté germinative sur 400 semences				
Espèces en mélange, par composant.				GE-FG-19-4
Détermination de la faculté germinative sur 200 semences				
Espèces en mélange, par composant.				GE-FG-19-2

³ Voir les détails de tarifs et taille dans le chapitre de l'espèce. Toutes les espèces du mélange seront analysées quelle qu'en soit la proportion, sauf demande contraire.

QUALITE DES SEMENCES

Qualité physique

		Taille	Délai	Tarif	
Calibrage - Fournir les semences en sachet étanche de 250 g pour les semences nues ou 25 000 semences enrobées.					
Méthode ISTA (appareil Denker) inférieur ou égal à 6 grilles.	MN-DK-CAL1	/	/	43.00	
Méthode ISTA (appareil Denker) supérieur à 6 grilles.	MN-DK-CAL2	/	/	56.00	
Masse de Mille Semences					
Masse de 1000 semences sur semences pures sur pureté spécifique réalisée à la SNES.	MMS-01	/	/	34.00	
Détermination de la pureté					
Pureté spécifique - Légumières.	PU-IS-18	Poids ISTA	/	34.50	
Pourcentage d'un type particulier de semences d'autres plantes. Préciser la recherche à effectuer.	PU-CONS1	/	/	9.40	
Pourcentage d'un type particulier de matières inertes. Préciser la recherche à effectuer.	PU-CONS2	/	/	9.40	
Supplément pour analyse de pureté spécifique si réception de semences brutes.	PU-LB-SUP	Contacter la SNES			
Dénombrement des espèces étrangères					
Dénombrement complet - Légumières.	SP-IS-17	Poids ISTA	/	144.00	
Dénombrement sur poids de pureté. Report du nombre de semences d'autres plantes détectées dans la pureté.	PU-SP-01	/	/	14.00	
Dénombrement limité des espèces étrangères					
Dénombrement d'un type particulier de semences d'autres plantes. Indiquer le nom des espèces à rechercher.	SP-CONS-1	NEW	/	/	9.40
Dénombrement d'un type particulier de matières inertes. Indiquer le nom des espèces à rechercher.	SP-CONS-2	NEW	/	/	9.40
Recherche d'1 à 4 espèces (à l'exception des orobanchacées). Indiquer le nom des espèces à rechercher.	SP-LI-01	Poids ISTA	/	66.00	
Recherche de 5 à 8 espèces (à l'exception des orobanchacées). Indiquer le nom des espèces à rechercher.	SP-LI-02	Poids ISTA	/	106.00	
Recherche de plus de 8 espèces (à l'exception des orobanchacées). Indiquer le nom des espèces à rechercher.	SP-LI-19	Contacter la SNES			
Recherche d'Orobanche sp. Uniquement sur semences NON traitées et NON enrobées. Analyse effectuée sur un sous-échantillon soumis séparé et scellé.	SP-ORO	Poids ISTA	/	78.00	
Recherche de Striga sp. Uniquement sur semences NON traitées et NON enrobées. Analyse effectuée sur un sous-échantillon soumis séparé et scellé.	SP-STRIGA	Poids ISTA	/	78.00	
Recherche d'Orobanche sp. et de Striga sp. Uniquement sur semences NON traitées et NON enrobées. Analyse effectuée sur un sous-échantillon soumis séparé et scellé.	SP-ORO-STR	Poids ISTA	/	114.00	
Analyses sur semences enrobées					
Pureté sur semences enrobées.	PU-IS-21	2 500	/	36.00	
Teneur en eau - Fournir les semences en sachet étanche duquel il a été extrait le maximum d'air possible					
Méthode en étuve (hors Soja).	TE-SN-01	Poids ISTA	/	21.50	
Identification de semences individuelles					
Identification visuelle par espèce.	ID-IS-01	/	/	36.00	
Détection d'insectes					
Détection d'insectes dans un échantillon de semences.	ID-INS-01	NEW	/	/	84.00
Détection et identification de bruches réglementées dans un échantillon - Haricot.	ID-BRUCHE	NEW	/	/	84.00

Qualité physiologique

		Taille	Délai	Tarif
Détermination de la faculté germinative sur 400 semences				
Légumières (sauf espèces spécifiques ci-dessous).	GE-FG-18-4	1 250	/	68.00
Pois potager.	GE-FG-23-4 NEW	1 250	/	62.00
Céleri, Fève, Mâche, Persil. Les essais de faculté germinative de semences de mâche sont conduits selon plusieurs méthodes réalisées chacune sur 400 semences : 2 méthodes avec et sans désinfection à l'hypochlorite de sodium du 01 janvier au 31 mai et 2 méthodes avec et sans désinfection à l'hypochlorite de sodium et gibbérelline du 01 juin au 31 décembre.	GE-FG-22-4 NEW	1 250	/	75.00
Détermination de la faculté germinative sur 200 semences				
Légumières (sauf espèces spécifiques ci-dessous).	GE-FG-18-2	500	/	54.00

Qualité physiologique

		Taille	Délai	Tarif
Détermination de la faculté germinative sur 200 semences				
Pois potager.	GE-FG-23-2 NEW	500	/	52.00
Céleri, Fève, Mâche, Persil.	GE-FG-22-2 NEW	500	/	60.00
Détermination de la faculté germinative sur 100 semences				
Légumières (sauf Céleri, Fève, Mâche, Persil, Pois potager).	GE-FG-18-1	500	/	32.60
Supplément				
Supplément pour semis à la main, dans le cas de semences fragiles de haricot.	GE-FG-HAR	/	/	7.30
Essais de germination sur bulbes et bulbilles				
Sur 400 semences.	GE-BULB-4	1 250	/	157.00
Sur 200 semences.	GE-BULB-2	500	/	127.00
Estimation précoce de la faculté germinative sur 400 semences				
Carotte.	GE-FGPR-CA NEW	/	/	39.00
Test au froid spécifique Laitue				
Sur 400 semences.	GE-EGFG-4	1 250	/	96.00
Sur 200 semences.	GE-EGFG-2	500	/	56.00
Vérification d'espèce				
Vérification d'espèce après germination.	GE-ENR	/	/	9.80
Essais de vigueur				
Test de conductivité globale sur 200 semences sur espèces ISTA.	GE-CON-GLO	500	/	59.00
<i>La teneur en eau des semences devant être comprise entre 10 et 14%, l'échantillon doit être soumis en sachet étanche avec mention de sa teneur en eau. A défaut, elle sera déterminée préalablement à l'analyse et facturée en supplément (voir prestation TE-SN-01).</i>				
Supplément à l'essai de conductivité si l'échantillon est traité.	GE-CON-SUP NEW	/	/	10.00
Détérioration contrôlée sur 200 semences incluant la faculté germinative - Tomate .	GE-DET-1 NEW	500	/	94.00
Détermination du taux de plants utilisables sur Tomate				
Sur 400 semences.	GE-TX-PL-2	500	/	109.00
Sur 200 semences.	GE-TX-PL-1	300	/	83.00
Traitement de semences				
Traitement de semences à faire par la SNES.	GE-TRAIT	/	/	24.00
Les semences ne font pas l'objet d'un traitement fongicide avant l'essai de germination sauf demande spécifique (excepté pour la Betterave).				

Bactériologie - Semences non-enrobées uniquement

		Taille	Délai	Tarif
Aubergine, Piment, Poivron, Tomate - Détection d'1 pathogène				
<i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>tomato</i> (Pst)				
Isolement sur milieu + pouvoir pathogène en cas de souches suspectes.	PA-BA-25	30 000	36 jours	228.00
<i>Xanthomonas</i> spp. pathogènes de la Tomate et du Piment (X spp)				
Isolement sur milieu + identification des souches par PCR en cas de souches suspectes (ISF).	PA-BA-26	30 000	34 jours	255.00
Isolement sur milieu + identification des souches par PCR en cas de souches suspectes (ISF). Analyse réalisée en 1 sous échantillon sur 10 000 semences maximum.	PA-BA-26-1	Max 10 000	34 jours	177.00
<i>Pseudomonas corrugata</i> (Pc)				
Isolement sur milieu + pouvoir pathogène en cas de souches suspectes.	PA-BA-92	30 000	36 jours	307.00
Aubergine, Piment, Poivron, Tomate - Détection de 2 pathogènes				
Pst + X spp				
Isolement sur milieu + pouvoir pathogène et/ou identification des souches par PCR en cas de souches suspectes (ISF pour <i>Xanthomonas</i>).	PA-BA-40	30 000	40 jours	360.00
Pst + Pc				
Isolement sur milieu + identification des souches suspectes par pouvoir pathogène.	PA-BA-127	30 000	36 jours	311.00
Aubergine, Piment, Poivron, Tomate - Supplément pouvoir pathogène				
X spp				
Confirmation par pouvoir pathogène des isolats PCR positifs.	PA-PP-XPP	/	10 jours	79.00
Aubergine, Piment, Poivron - Détection de 1 pathogène				
<i>Clavibacter michiganensis</i> subsp. <i>michiganensis</i> (Cmm)				
Isolement sur milieu (M-GEVES/SV/MO/006).	PA-BA-23-A	30 000	33 jours	352.00

Bactériologie - Semences non-enrobées uniquement

		Taille	Délai	Tarif
Aubergine , Piment, Poivron - Détection de 1 pathogène				
Clavibacter michiganensis subsp. michiganensis (Cmm)				
Isolement sur milieu. (M-GEVES/SV/MO/006). Analyse réalisée en 1 sous échantillon sur 10 000 semences maximum.	PA-BA-23-B	Max 10 000	33 jours	238.00
Aubergine , Piment, Poivron - Détection de 2 pathogènes				
Cmm + X spp				
Isolement sur milieu + identification des souches par PCR en cas de souches suspectes (M-GEVES/SV/MO/006 / ISF pour <i>Xanthomonas</i>).	PA-BA-125A	30 000	33 jours	474.00
Isolement sur milieu + identification des souches par PCR en cas de souches suspectes (M-GEVES/SV/MO/006 ; ISF pour <i>Xanthomonas</i>). Analyse réalisée en 1 sous échantillon sur 10 000 semences maximum.	PA-BA-96-B	Max 10 000	33 jours	391.00
Aubergine , Piment, Poivron - Détection de 3 pathogènes				
Cmm + Pst + X spp				
Isolement sur milieu + identification des souches par PCR et/ou pouvoir pathogène en cas de souches suspectes (M-GEVES/SV/MO/006 ; ISF pour <i>Xanthomonas</i> ; méthode interne pour <i>Pseudomonas</i>).	PA-BA-96-A	30 000	43 jours	562.00
Isolement sur milieu + identification des souches par PCR et/ou pouvoir pathogène en cas de souches suspectes (M-GEVES/SV/MO/006 ; ISF pour <i>Xanthomonas</i> ; méthode interne pour <i>Pseudomonas</i>). Analyse réalisée en 1 sous échantillon (maximum 10 000 semences).	PA-BA-96-C	Max 10 000	43 jours	517.00
Brassicacées (Brocoli, Chou, Chou-fleur, Navet, Radis, Roquette) - Détection d'1 pathogène				
Xanthomonas campestris pv. campestris (Xcc)				
Isolement sur milieu + pouvoir pathogène en cas de souches suspectes (ISTA 7-019a sans dénombrement des colonies).	PA-BA-04	30 000	36 jours	229.00
Isolement sur milieu + dénombrement des colonies + pouvoir pathogène en cas de souches suspectes (ISTA 7-019a).	PA-BA-03	30 000	36 jours	241.00
Semences désinfectées. Broyage + isolement sur milieu + pouvoir pathogène en cas de souches suspectes. (ISTA 7-019b sans dénombrement des colonies).	PA-BA-105	30 000	36 jours	272.00
Semences désinfectées. Broyage + isolement sur milieu + dénombrement des colonies + pouvoir pathogène en cas de souches suspectes. (ISTA 7-019b).	PA-BA-05	30 000	36 jours	287.00
Xanthomonas campestris pv. raphani (armoraciae) (Xcr)				
Isolement sur milieu + pouvoir pathogène en cas de souches suspectes.	PA-BA-29	30 000	36 jours	220.00
Semences désinfectées. Broyage + isolement sur milieu + pouvoir pathogène en cas de souches suspectes.	PA-BA-30	30 000	36 jours	272.00
Pseudomonas syringae pv. maculicola (Psm)				
Semences désinfectées. Broyage + isolement sur milieu + pouvoir pathogène en cas de souches suspectes.	PA-BA-33	30 000	36 jours	277.00
Isolement sur milieu + pouvoir pathogène en cas de souches suspectes.	PA-BA-10	30 000	36 jours	234.00
Brassicacées (Brocoli, Chou, Chou-fleur, Navet, Radis, Roquette) - Détection de 2 pathogènes				
Xcc + Xcr				
Isolement sur milieu + pouvoir pathogène en cas de souches suspectes (ISTA 7-019a sans dénombrement des colonies pour Xcc et Xcr).	PA-BA-06	30 000	36 jours	277.00
Semences désinfectées. Broyage + isolement sur milieu + pouvoir pathogène en cas de souches suspectes (ISTA 7-019b sans dénombrement des colonies pour Xcc).	PA-BA-07	30 000	36 jours	329.00
Xcc + Psm				
Isolement sur milieu + pouvoir pathogène en cas de souches suspectes (ISTA 7-019a sans dénombrement des colonies pour Xcc).	PA-BA-45	30 000	36 jours	337.00
Xcr + Psm				
Isolement sur milieu + pouvoir pathogène en cas de souches suspectes.	PA-BA-46	30 000	36 jours	337.00
Brassicacées (Brocoli, Chou, Chou-fleur, Navet, Radis, Roquette) - Détection de 3 pathogènes				
Xcc + Xcr + Psm				
Isolement sur milieu + pouvoir pathogène (ISTA 7-019a sans dénombrement des colonies pour Xcc et Xcr).	PA-BA-08	30 000	36 jours	394.00
Carotte				
Candidatus liberibacter solanacearum				
Détection par PCR.	PA-BA-CAND	20 000	10 jours	141.00
Carotte, Céleri, Fenouil, Panais				
Xanthomonas hortorum pv. carotae				
Isolement sur milieu et identification des souches par PCR en cas de souches suspectes (méthode interne ANA/PAT/QS/BA/MO/004) .	PA-BA-01	30 000	31 jours	305.00

Bactériologie - Semences non-enrobées uniquement

		Taille	Délai	Tarif
Courgette				
<i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>peponis</i>				
Isolement sur milieu + identification des souches par PCR en cas de souches suspectes.	PA-BA-91	5 000	36 jours	348.00
Cucurbitacées (Courge, Courgette, Concombre, Melon, Pastèque) - Détection de 1 pathogène				
<i>Xanthomonas cucurbitae</i>				
Isolement sur milieu + pouvoir pathogène en cas de souches suspectes.	PA-BA-86	5 000	37 jours	373.00
<i>Pseudomonas viridiflava</i>				
Isolement sur milieu + confirmation par PCR.	PA-BA-93	5 000	26 jours	373.00
<i>Acidovorax citrulli</i>				
SE-PCR, méthode ISF version en cours. Une confirmation de la viabilité et du pouvoir pathogène est possible par grow-out sur un nouvel échantillon de 10 400 semences.	PA-BA-1121	10 000	10 jours	211.00
	PA-BA-1122	30 000	10 jours	349.00
Grow-out, PCR ou pouvoir pathogène en cas de symptômes suspects.	PA-BA-112	10 400	37 jours	476.00
Cucurbitacées (Courge, Courgette, Concombre, Melon, Pastèque) - Détection de 2 pathogènes				
<i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>lachrymans</i> + <i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>peponis</i>				
Isolement sur milieu + pouvoir pathogène et/ou identification des souches par PCR en cas de souches suspectes.	PA-BA-89	5 000	36 jours	405.00
Cucurbitacées (Courge, Courgette, Concombre, Melon, Pastèque) - Détection de 3 pathogènes				
<i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>lachrymans</i> + <i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>peponis</i> + <i>Xanthomonas cucurbitae</i>				
Isolement sur milieu + confirmation par PCR et/ou pouvoir pathogène en cas de souches suspectes.	PA-BA-89-1	5 000	40 jours	468.00
Haricot - Détection d'1 pathogène				
<i>Xanthomonas axonopodis</i> pv. <i>phaseoli</i> (<i>Xanthomonas phaseoli</i> pv. <i>phaseoli</i>) et <i>Xanthomonas axonopodis</i> pv. <i>phaseoli</i> var. <i>fuscans</i> (<i>Xanthomonas citri</i> pv. <i>fuscans</i>) (Xap/Xff)				
Isolement sur milieu + qPCR en cas de souches suspectes (méthode interne ANA/PAT/QS/BA/MO/015 COFRAC).	PA-BA-13-2	5 000	26 jours	199.00
	PA-BA-13-4	30 000	26 jours	450.00
Isolement sur milieu avec dénombrement des colonies + identification des souches par PCR en cas de souches suspectes (ISTA 7-021 option 2).	PA-BA-12	5 000	35 jours	245.00
<i>Pseudomonas savastanoi</i> pv. <i>phaseolicola</i> (Psp)				
Isolement sur milieu + PCR temps réel en cas de souches suspectes (méthode dérivée de Anses BHs/99/02).	PA-BA-34-2	5 000	29 jours	225.00
Isolement sur milieu avec dénombrement des colonies + pouvoir pathogène en cas de souches suspectes (ISTA 7-023).	PA-BA-44	5 000	34 jours	281.00
Haricot - Détection de 2 pathogènes				
Xap/Xff + Psp				
Détection et identification sur symptômes (feuilles ou gousses) par PCR.	PA-BA-94	/	14 jours	295.00
SE-PCR avec enrichissement, méthode interne ANA/PAT/QS/BA/MO/015. Une confirmation de la viabilité et du pouvoir pathogène est possible par dilution étalement sur un nouvel échantillon.	PA-BA-13-5	5 000	15 jours	322.00
Isolement sur milieu + identification des souches par qPCR en cas de souches suspectes (méthode interne ANA/PAT/QS/BA/MO/015 COFRAC pour Xap/Xff ; méthode dérivée de Anses BHs/99/02 pour Psp).	PA-BA-15-2	5 000	29 jours	305.00
	PA-BA-15-4	30 000	29 jours	585.00
Psp + Pss				
Isolement sur milieu + PCR/pouvoir pathogène en cas de souches suspectes (méthode dérivée de Anses BHs/99/02).	PA-BA-50	5 000	31 jours	313.00
Haricot - Détection de 3 pathogènes				
Xap/Xff + Psp + Pss				
Isolement sur milieu + identification des souches par qPCR en cas de souches suspectes (méthode interne ANA/PAT/QS/BA/MO/015 COFRAC pour Xap/Xff ; méthode dérivée de Anses BHs/99/02 pour Psp)	PA-BA-17	5 000	39 jours	371.00
Isolement sur milieu + identification des souches par pouvoir pathogène (méthode dérivée de Anses BHs/99/02 pour Pss).	PA-BA-18	30 000	39 jours	697.00

Bactériologie - Semences non-enrobées uniquement

		Taille	Délai	Tarif
Haricot - Supplément pouvoir pathogène				
Xap/Xff Supplément. Confirmation par pouvoir pathogène d'isolats PCR positifs (méthode interne ANA/PAT/QS/BA/MO/015 COFRAC).	PA-PP-XAP	/	21 jours	76.00
Psp Confirmation par pouvoir pathogène des isolats de PCR positifs.	PA-PP-PSPH	/	21 jours	81.00
Laitue - Détection d'1 pathogène				
Xanthomonas vitians (Xav) Isolement sur milieu + pouvoir pathogène en cas de souches suspectes.	PA-BA-95	30 000	39 jours	211.00
Pseudomonas cichorii (Pc) Isolement sur milieu + pouvoir pathogène en cas de souches suspectes.	PA-BA-97	30 000	39 jours	228.00
Laitue - Détection de 2 pathogènes				
Xav + Pc Isolement sur milieu + pouvoir pathogène en cas de souches suspectes.	PA-BA-98	30 000	39 jours	391.00
Mâche				
Acidovorax valerianellae Grow-out, observation des symptômes sur plantules et identification par PCR en cas de souches suspectes. Un traitement fongique est appliqué systématiquement pour les semences non traitées par imbibition de la vermiculite (ISTA 7-030).	PA-BA-38	10 000	39 jours	249.00
Semences ayant besoin d'une levée de dormance. Grow-out, observation des symptômes sur plantules et identification par PCR en cas de souches suspectes. Un traitement fongique est appliqué systématiquement pour les semences non traitées par imbibition de la vermiculite (ISTA 7-030).	PA-BA-38-2	10 000	46 jours	249.00
Supplément pour dénombrement des foyers.	PA-BA-41	/	/	27.00
Pois - Détection d'1 pathogène				
Pseudomonas syringae pv. pisi (Psp) Isolement sur milieu + PCR en cas de souches suspectes (méthode dérivée de Anses BHs/99/03).	PA-BA-21	5 000	26 jours	204.00
	PA-BA-70	15 000	26 jours	304.00
Isolement sur milieu + pouvoir pathogène en cas de souches suspectes (ISTA 7-029).	PA-BA-21-1	5 000	32 jours	250.00
Pseudomonas syringae pv. syringae (Pss) Isolement sur milieu + pouvoir pathogène en cas de souches suspectes.	PA-BA-22	5 000	32 jours	228.00
	PA-BA-84	15 000	32 jours	304.00
Pois - Détection de 2 pathogènes				
Psp + Pss Isolement sur milieu + pouvoir pathogène en cas de souches suspectes (Anses BHs/99/03).	PA-BA-22-2	5 000	36 jours	259.00
	PA-BA-85	15 000	36 jours	394.00
Pois - Supplément pouvoir pathogène				
Pseudomonas syringae pv. pisi Confirmation par pouvoir pathogène des isolats PCR positifs.	PA-PP-PSP	/	9 jours	81.00
Tomate - Détection de 1 pathogène				
Clavibacter michiganensis subsp. michiganensis (Cmm) SE-qPCR (méthode ISF COFRAC). Semences non désinfectées uniquement. Une confirmation de la viabilité et du pouvoir pathogène est possible par dilution étalement sur un nouvel échantillon.	PA-BA-23-6	10 000	12 jours	191.00
	PA-BA-23-7	30 000	12 jours	270.00
Isolement sur milieu + identification des souches par qPCR en cas de souches suspectes + pouvoir pathogène en cas de PCR positive (méthode M-GEVES/SV/MO/006 COFRAC).	PA-BA-23-1	30 000	33 jours	352.00
Isolement sur milieu + identification des souches par qPCR en cas de souches suspectes + pouvoir pathogène en cas de PCR positive (méthode M-GEVES/SV/MO/006 COFRAC). Analyse réalisée en 1 sous échantillon sur 10 000 semences maximum.	PA-BA-23-2	Max 10 000	33 jours	238.00
Supplément. Confirmation par pouvoir pathogène d'isolats PCR positifs (méthode M-GEVES/SV/MO/006 COFRAC).	PA-PP-CMM	/	10 jours	53.00
Tomate - Détection de 2 pathogènes				
Cmm + X spp Isolement sur milieu + identification des souches par qPCR en cas de souches suspectes + pouvoir pathogène (méthode M-GEVES/SV/MO/006 COFRAC pour Cmm ; méthode ISF pour Xanthomonas).	PA-BA-125	30 000	33 jours	474.00

Bactériologie - Semences non-enrobées uniquement

Tomate - Détection de 2 pathogènes

Cmm + X spp

Isolement sur milieu + identification des souches par qPCR en cas de souches suspectes + pouvoir pathogène (méthode M-GEVES/SV/MO/006 **COFRAC** pour Cmm ; méthode ISF pour *Xanthomonas*). Analyse réalisée en 1 sous échantillon sur 10 000 semences maximum.

PA-BA-96-1 Max 10 000 33 jours 391.00

Tomate - Détection de 3 pathogènes

Cmm + Pst + X spp

Isolement sur milieu + identification des souches par qPCR en cas de souches suspectes + pouvoir pathogène (méthode M-GEVES/SV/MO/006 **COFRAC** pour Cmm ; méthode ISF pour *Xanthomonas* ; méthode interne pour *Pseudomonas*).

PA-BA-96 30 000 43 jours 562.00

PA-BA-96-2 10 000 43 jours 517.00

Mycologie - Voir p.8 "Qualité Sanitaire"

Asperge

Fusarium oxysporum, *Fusarium* sp., *Botrytis* sp.

Isolement sur milieu sans désinfection superficielle.

PA-ES-ASP 400 19 jours 110.00

Aubergine

Alternaria solani, *Fusarium oxysporum*, *Fusarium solani*, *Fusarium* sp., *Colletotrichum* sp., *Phomopsis* sp., *Botrytis* sp., *Verticillium* sp., *Rhizoctonia* sp., *Didymella* sp., *Stemphylium* sp.

Isolement sur milieu sans désinfection superficielle.

PA-ES-AUB 400 19 jours 110.00

Alliacées (Ciboulette, Oignon, Poireau)

Alternaria porri, *Botrytis allii* et/ou *aclada*, *Sclerotium cepivorum* (*Stromatinia cepivora*), *Fusarium oxysporum*, *Pyrenochaeta terrestris* (*Setophoma terrestris*), *Fusarium* sp. (section *Liseola* et autres sections), *Botrytis cinerea*, *Botrytis squamosa*

Isolement sur milieu.

PA-ES-OIG 400 19 jours 110.00

Brassicacées (Chou, Colza, Navet, Radis, Roquette)

Leptosphaeria maculans et/ou *Plenodomus biglobosus* (*Phoma lingam*), *Alternaria brassicae*, *Alternaria brassicicola*, *Alternaria japonica*, *Sclerotinia sclerotiorum*, *Botrytis cinerea*, *Phoma* sp.

Isolement sur milieu (d'après méthode ISTA 7-004).

PA-ES-CHO 400 19 jours 110.00

Leptosphaeria maculans et/ou *Plenodomus biglobosus* (*Phoma lingam*)

Isolement sur milieu (ISTA 7-004).

PA-PH-CHO 1 000 25 jours 272.00

Albugo candida

Méthode par lavage de semences. Semences NON traitées uniquement.

PA-ALB-CHO 500 15 jours 106.00

Hyaloperonospora parasitica (mildiou)

Méthode par lavage de semences. Semences NON traitées uniquement.

PA-MI-CHO 500 15 jours 106.00

Méthode par grow-out (vérification de la viabilité).

PA-MICHOGO 400 42 jours 134.00

Carotte

Cercospora carotae (Neocercospora carotae)

Méthode par lavage de semences. Semences NON traitées uniquement.

PA-CE-CAR 500 15 jours 106.00

Alternaria dauci, Alternaria radicina (Stemphylium radicinum) et/ou carotiincultae

Isolement sur milieu gélosé (ISTA 7-001b, 7-002b).

PA-AL-CAR 400 24 jours 110.00

Alternaria dauci, *Alternaria radicina* (*Stemphylium radicinum*) et/ou *carotiincultae*, *Fusarium* sp., *Phoma* sp., *Botrytis* sp.

Isolement sur milieu avec désinfection superficielle. Semences NON traitées uniquement.

PA-ES-CAR 400 19 jours 110.00

Septoria carotae

Observation directe. Semences NON traitées uniquement.

PA-SE-CAR 1 000 15 jours 91.00

Mycocentrospora acerina

Méthode par lavage de semences. Semences NON traitées uniquement.

PA-MY-CAR 500 15 jours 106.00

Céleri

Alternaria dauci, *Alternaria radicina* (*Stemphylium radicinum*) et/ou *carotiincultae*, *Fusarium* sp., *Phoma* sp., *Botrytis* sp.

Isolement sur milieu sans désinfection superficielle.

PA-ES-CEL 400 19 jours 110.00

Septoria apiicola

Méthode par observation directe. Semences non traitées uniquement.

PA-SE-CEL 1 000 15 jours 91.00

Mycologie - Voir p.8 "Qualité Sanitaire"

		Taille	Délai	Tarif
Céleri				
Cercospora apii Méthode par lavage de semences. Semences NON traitées uniquement.	PA-CE-CEL	500	15 jours	106.00
Courgette, Melon				
Pseudoperonospora cubensis Méthode par lavage de semences. Semences NON traitées uniquement.	PA-MI-COUR	500	15 jours	106.00
Cucurbitacées (Concombre, Courge, Melon, Pastèque)				
Stagonosporopsis cucurbitacearum (Didymella bryoniae), Fusarium oxysporum, Fusarium solani, Alternaria cucumerina, Gloeosporium orbiculare (Colletotrichum orbiculare), Fusarium sp., Phomopsis sp., Botrytis sp., Cladosporium sp. Concombre - Isolement sur milieu avec désinfection superficielle. Semences NON traitées uniquement.	PA-ES-COND	400	19 jours	115.00
Concombre - Isolement sur milieu sans désinfection superficielle. Semences traitées uniquement.	PA-ES-CON	400	19 jours	110.00
Courge - Isolement sur milieu avec désinfection superficielle. Semences NON traitées uniquement.	PA-ES-COUD	400	19 jours	115.00
Courge - Isolement sur milieu sans désinfection superficielle. Semences traitées uniquement.	PA-ES-COU	400	19 jours	110.00
Melon - Isolement sur milieu avec désinfection superficielle. Semences NON traitées uniquement.	PA-ES-MELD	400	19 jours	115.00
Melon - Isolement sur milieu sans désinfection superficielle. Semences traitées uniquement.	PA-ES-MEL	400	19 jours	110.00
Pastèque - Isolement sur milieu avec désinfection superficielle. Semences NON traitées uniquement.	PA-ES-PASD	400	19 jours	115.00
Pastèque - Isolement sur milieu sans désinfection superficielle. Semences traitées uniquement.	PA-ES-PAS	400	19 jours	110.00
Fusarium spp. Confirmation par test de pouvoir pathogène de souches suspectes de Fusarium isolées.	PA-COU-PP	/	45 jours	183.00
Cresson				
Alternaria brassicae, Stemphylium botryosum, Botrytis sp., Phoma sp., Fusarium sp. Isolement sur milieu sans désinfection superficielle.	PA-ES-CRE	400	19 jours	110.00
Hyaloperonospora brassicae (Peronospora brassicae) Méthode par lavage de semences. Semences NON traitées uniquement. Semences de Cresson de fontaine et officinal (Nasturtium) uniquement.	PA-MI-CRE	500	15 jours	106.00
Epinard				
Peronospora farinosa (mildiou) Méthode par lavage de semences. Semences NON traitées uniquement.	PA-MI-EPI	500	15 jours	106.00
Botrytis cinerea, Colletotrichum dematium, Fusarium oxysporum, Fusarium sp. Isolement sur milieu sans désinfection superficielle.	PA-ES-EPI	400	19 jours	110.00
Fenouil				
Passalora punctum (Cercosporidium punctum) Méthode par lavage de semences. Semences NON traitées uniquement.	PA-CE-FEN	500	15 jours	106.00
Botrytis cinerea, Fusarium sp., Alternaria radicina, Stemphylium botryosum, Phoma sp. Isolement sur milieu sans désinfection superficielle.	PA-ES-FEN	400	19 jours	110.00
Haricot				
Colletotrichum lindemuthianum, Botrytis cinerea, Macrophomina phaseolina, Stemphylium botryosum, Boeremia exigua (Phoma exigua), Colletotrichum truncatum, Phyllosticta phaseolina, Fusarium sp., Rhizoctonia solani, Diaporthe phaseolorum, Sclerotinia sclerotiorum Isolement sur milieu avec désinfection superficielle. Semences NON traitées uniquement.	PA-ES-HARD	400	19 jours	115.00
Isolement sur milieu sans désinfection superficielle. Semences traitées uniquement.	PA-ES-HARM	400	19 jours	110.00
Colletotrichum lindemuthianum Isolement en rouleaux buvards (ISTA 7-006).	PA-ESI-HAR	400	19 jours	119.00
Laitue				
Septoria lactucae Observation directe. Semences NON traitées uniquement.	PA-SE-LAI	1 000	15 jours	91.00
Alternaria dauci, Microdochium panattonianum (Marssonina panattoniana), Stemphylium sp., Botrytis sp., Verticillium sp., Fusarium sp. Isolement sur milieu sans désinfection superficielle.	PA-ES-LAI	400	19 jours	110.00

Mycologie - Voir p.8 "Qualité Sanitaire"

		Taille	Délai	Tarif
Mâche				
<i>Peronospora valerianellae</i> (mildiou)				
Méthode par lavage de semences. Semences NON traitées uniquement.	PA-MI-MAC	500	15 jours	95.00
Méthode par grow-out (vérification de la viabilité).	PA-OUT-MAC	400	42 jours	121.00
<i>Stagonosporopsis valerianellae</i> (<i>Phoma valerianellae</i>), <i>Botrytis cinerea</i>, <i>Fusarium</i> sp.				
Isolement sur milieu sans désinfection superficielle.	PA-ES-MAC	400	28 jours	110.00
Oignon				
<i>Peronospora destructor</i> (mildiou)				
Méthode par lavage de semences. Semences NON traitées uniquement.	PA-MI-OIG	500	15 jours	106.00
<i>Urocystis colchici</i> (<i>Urocystis cepulae</i>) (charbon)				
Méthode par lavage de semences. Semences NON traitées uniquement.	PA-CH-OIG	500	15 jours	106.00
Oignon bulbille				
<i>Alternaria porri</i>, <i>Botrytis allii</i> and/or <i>aclada</i>, <i>Sclerotium cepivorum</i> (<i>Stromatinia cepivora</i>), <i>Fusarium oxysporum</i>, <i>Pyrenochaeta terrestris</i> (<i>Setophoma terrestris</i>), <i>Fusarium</i> sp., <i>Botrytis cinerea</i>, <i>Botrytis squamosa</i>				
Isolement sur milieu avec désinfection superficielle. Bulbilles NON traitées uniquement.	PA-ESOIGBD	200	19 jours	124.00
Isolement sur milieu sans désinfection superficielle. Bulbilles traitées uniquement.	PA-ES-OIGB	200	19 jours	115.00
Piment				
<i>Phytophthora capsici</i>				
Méthode par lavage de semences. Semences NON traitées uniquement.	PA-MI-PIM	500	15 jours	106.00
Piment, Poivron				
<i>Colletotrichum truncatum</i> (<i>Colletotrichum capsici</i>), <i>Fusarium oxysporum</i>, <i>Fusarium</i> sp., <i>Colletotrichum coccodes</i>, <i>Sclerotinia sclerotiorum</i>, <i>Botrytis</i> sp., <i>Verticillium</i> sp.				
Isolement sur milieu sans désinfection superficielle.	PA-ES-POIV	400	19 jours	110.00
Poireau				
<i>Alternaria porri</i>, <i>Botrytis allii</i> et/ou <i>aclada</i>, <i>Sclerotinia minor</i>, <i>Fusarium moniliforme</i>, <i>Fusarium oxysporum</i>, <i>Fusarium</i> sp., <i>Botrytis</i> sp., <i>Stemphylium</i> sp.				
Isolement sur milieu sans désinfection superficielle.	PA-ES-POR	400	19 jours	110.00
Pois				
<i>Didymella pisi</i> (<i>Ascochyta pisi</i>), <i>Didymella pinodes</i> (<i>Mycosphaerella pinodes</i>), <i>Didymella pinodella</i> (<i>Phoma pinodella</i>), <i>Stemphylium botryosum</i>, <i>Fusarium</i> sp., <i>Botrytis</i> sp., <i>Sclerotinia</i> sp., <i>Phoma</i> sp.				
Isolement sur milieu avec désinfection superficielle. Semences NON traitées uniquement.	PA-ES-POID	400	19 jours	115.00
Isolement sur milieu sans désinfection superficielle. Semences traitées uniquement.	PA-ES-POI	400	19 jours	110.00
<i>Peronospora viciae</i> (<i>Peronospora pisi</i>) (mildiou)				
Méthode par lavage de semences. Semences NON traitées uniquement.	PA-MI-POI	500	15 jours	106.00
<i>Didymella pisi</i> (<i>Ascochyta pisi</i>)				
Isolement sur milieu (ISTA 7-005).	PA-ANT-POI	400	19 jours	115.00
Pois chiche				
<i>Ascochyta rabiei</i> (<i>Phoma rabiei</i>), <i>Botrytis cinerea</i>, <i>Fusarium oxysporum</i>, <i>Fusarium solani</i>, <i>Fusarium</i> sp.				
Isolement sur milieu avec désinfection superficielle. Semences NON traitées uniquement.	PA-ES-POCD	400	19 jours	115.00
Isolement sur milieu sans désinfection superficielle. Semences traitées uniquement.	PA-ES-POC	400	19 jours	110.00
Radis				
<i>Hyaloperonospora parasitica</i> (<i>Peronospora parasitica</i>) (mildiou)				
Méthode par lavage de semences. Semences NON traitées uniquement.	PA-MI-RAD	500	15 jours	106.00
Méthode par grow-out (vérification de la viabilité).	PA-MIRADGO	400	42 jours	134.00
Roquette				
<i>Hyaloperonospora parasitica</i>				
Méthode par lavage de semences. Semences NON traitées uniquement.	PA-MI-ROQL	500	15 jours	106.00
Tomate				
<i>Alternaria solani</i>, <i>Fusarium oxysporum</i>, <i>Fusarium solani</i>, <i>Fusarium</i> sp., <i>Colletotrichum coccodes</i>, <i>Botrytis cinerea</i>, <i>Didymella</i> sp., <i>Verticillium</i> sp., <i>Stemphylium</i> sp., <i>Rhizoctonia</i> sp., <i>Sclerotinia</i> sp.				
Isolement sur milieu.	PA-ES-TOM	400	19 jours	110.00

Nématologie

		Taille	Délai	Tarif
Carotte				
Ditylenchus dipsaci				
Filtration et identification morphologique (méthode Anses MOA013 parties A COFRAC et B COFRAC). Semences NON traitées uniquement. Analyse réalisée sur la totalité de l'échantillon fourni. Si la quantité fournie est trop importante, un nouvel échantillon sera demandé.	PA-NE-CAR	70 g	16 jours	76.00
Oignon				
Ditylenchus dipsaci				
Filtration et identification morphologique (méthode Anses MOA013 parties A COFRAC et B COFRAC). Semences NON traitées uniquement. Analyse réalisée sur la totalité de l'échantillon fourni. Si la quantité fournie est trop importante, un nouvel échantillon sera demandé.	PA-NE-OIG	70 g	16 jours	76.00
Poireau				
Ditylenchus dipsaci				
Filtration et identification morphologique (méthode Anses MOA013 parties A COFRAC et B COFRAC). Semences NON traitées uniquement. Analyse réalisée sur la totalité de l'échantillon fourni. Si la quantité fournie est trop importante, un nouvel échantillon sera demandé.	PA-NE-POI	70 g	16 jours	76.00
Pois				
Ditylenchus dipsaci				
Filtration et identification morphologique (méthode Anses MOA013 parties A COFRAC et B COFRAC). Semences NON traitées uniquement. Analyse réalisée sur la totalité de l'échantillon fourni. Si la quantité fournie est trop importante, un nouvel échantillon sera demandé.	PA-NE-POIS	200 g	16 jours	79.00
Bulbes, bulbilles, caïeux, cormus, rhizomes, tubercules				
Ditylenchus dipsaci				
Filtration et identification morphologique (méthode Anses MOA013 parties A COFRAC et B COFRAC). Semences NON traitées uniquement. Analyse réalisée sur la totalité de l'échantillon fourni. Si la quantité fournie est trop importante, un nouvel échantillon sera demandé.	PA-NE-BULB	50 unités	16 jours	138.00

Virologie - Semences non-enrobées uniquement

		Taille	Délai	Tarif
Aubergine				
Tomato black ring virus (TBRV)				
ELISA.	PA-VI-37-1	3 000	16 jours	166.00
Tomato brown rugose fruit virus (ToBRFV)				
RT-PCR (méthode ANSES/LSV/MA066, amorces et sonde de Menzel et Winter).	PA-VI-93-9	1 000	10 jours	146.00
	PA-VI-93-8	3 000	10 jours	196.00
	PA-VI-97-1	4 800	10 jours	513.00
	PA-VI-9311	20 000	10 jours	2376.00
Tomato brown rugose fruit virus (ToBRFV) et Tomato mottle mosaic virus (ToMMV)				
RT-PCR (méthode ANSES/LSV/MA066, amorces et sonde de Menzel et Winter pour ToBRFV).	PA-VI-99-3	1 000	10 jours	163.00
	PA-VI-99-2	3 000	10 jours	248.00
	PA-VI-99-5	20 000	10 jours	2700.00
Aubergine, Piment, Poivron, Tomate				
Tomato mottle mosaic virus (ToMMV)				
RT-PCR.	PA-VI-98-1	1 000	10 jours	152.00
	PA-VI-98	3 000	10 jours	214.00
Pepper mild mottle virus (PMMoV)				
ELISA.	PA-VI-24	1 000	16 jours	138.00
	PA-VI-09	3 000	16 jours	244.00
Tomato black ring virus (TBRV)				
ELISA.	PA-VI-37-1	3 000	16 jours	166.00
Alfalfa mosaic (AMV)				
ELISA.	PA-VI-71	3 000	16 jours	168.00
Tobacco ringspot virus (TRSV)				
ELISA.	PA-VI-39-1	3 000	16 jours	166.00

Virologie - Semences non-enrobées uniquement

		Taille	Délai	Tarif
Aubergine, Piment, Poivron, Tomate				
Tomato ringspot virus (ToRSV)				
ELISA.	PA-VI-38-1	3 000	16 jours	168.00
Tobamovirus (ToBRFV, TMV, ToMV, PMMoV, ToMMV)				
Indexage.	PA-VI-28	1 000	24 jours	133.00
Indexage (ISTA 7-028).	PA-VI-20	3 000	24 jours	183.00
Pospiviroides (PSTVd, TCDVd, MPVd, PCFVd, CEVd, CLVd, TPMVd, TASVd)				
RT-PCR.	PA-VI-55	3 000	10 jours	236.00
	PA-VI-83	4 800	21 jours	761.00
	PA-VI-72	20 000	10 jours	3169.00
Tomato mosaic virus (ToMV) et/ou Tobacco mosaic virus (TMV)				
ELISA.	PA-VI-18	1 000	16 jours	136.00
	PA-VI-19	3 000	16 jours	192.00
Tobacco mild green mosaic virus (TMGMV)				
ELISA.	PA-VI-94-1	1 000	16 jours	141.00
	PA-VI-94	3 000	16 jours	153.00
Arabis mosaic virus (ArMV)				
ELISA.	PA-VI-33-1	3 000	16 jours	229.00
Tomato bushy stunt virus (TBSV)				
ELISA.	PA-VI-47	3 000	16 jours	241.00
Pelargonium zonate spot virus (PZSV)				
ELISA.	PA-VI-46	3 000	16 jours	256.00
Pepper veinal mottle virus (PVMV)				
ELISA.	PA-VI-86	3 000	16 jours	244.00
Pepino mosaic virus (PepMV)				
ELISA et confirmation des positifs et indéterminés par RT-PCR (méthode interne dérivée de Anses MOA 008 – MOA 026).	PA-VI-15	1 000	16 jours	175.00
	PA-VI-16	3 000	16 jours	203.00
	PA-VI-17	5 000	16 jours	348.00
Carotte				
Alfalfa mosaic (AMV)				
ELISA.	PA-VI-71	3 000	16 jours	168.00
Arabis mosaic virus (ArMV)				
ELISA.	PA-VI-33-1	3 000	16 jours	229.00
Tobacco ringspot virus (TRSV)				
ELISA.	PA-VI-38-1	3 000	16 jours	168.00
Céleri				
Strawberry latent ringspot virus (SLRSV)				
ELISA.	PA-VI-36	3 000	16 jours	260.00
Cucurbitacées - Détection d'1 pathogène				
Cucumber mosaic virus (CMV)				
ELISA.	PA-VI-56	2 000	16 jours	253.00
Arabis mosaic virus (ArMV)				
ELISA.	PA-VI-33	2 000	16 jours	257.00
Cucumber leaf spot carmovirus (CLSV)				
ELISA.	PA-VI-35	2 000	16 jours	257.00
Tobacco ringspot virus (TRSV)				
ELISA.	PA-VI-39	2 000	16 jours	268.00
Tomato black ring virus (TBRV)				
ELISA.	PA-VI-37	2 000	16 jours	213.00
Tobacco ringspot virus (TRSV)				
ELISA.	PA-VI-38	2 000	16 jours	257.00
Zucchini yellow mosaic virus (ZYMV)				
ELISA.	PA-VI-40	2 000	16 jours	265.00
Squash leaf curl virus (SLCV)				
ELISA.	PA-VI-77	2 000	16 jours	260.0.

Virologie - Semences non-enrobées uniquement

		Taille	Délai	Tarif
Cucurbitacées - Détection d'1 pathogène				
Cucumber green mottle mosaic virus (CGMMV)				
ELISA (ISTA 7-026).	PA-VI-01-1	2 000	16 jours	193.00
	PA-VI-51	9 400	16 jours	656.00
Kyuri green mottle mosaic virus (KGMMV)				
ELISA.	PA-VI-63	2 000	16 jours	260.00
	PA-VI-63-1	9 400	16 jours	656.00
Melon necrotic spot virus (MNSV)				
ELISA (ISTA 7-026).	PA-VI-01-2	2 000	16 jours	214.00
ELISA.	PA-VI-01-7	9 400	16 jours	721.00
Squash mosaic virus (SqMV)				
ELISA (ISTA 7-026).	PA-VI-01	2 000	16 jours	193.00
Cucurbitacées - Détection de 2 pathogènes				
SqMV + CGMMV				
ELISA (ISTA 7-026).	PA-VI-01-3	2 000	16 jours	311.00
SqMV + MNSV				
ELISA (ISTA 7-026).	PA-VI-01-4	2 000	16 jours	311.00
MNSV + CGMMV				
ELISA (ISTA 7-026).	PA-VI-01-5	2 000	16 jours	311.00
CGMMV + KGMMV				
ELISA.	PA-VI-64	2 000	16 jours	326.00
	PA-VI-87	9 400	16 jours	1358.00
Cucurbitacées - Détection de 3 pathogènes				
SqMV + CGMMV + MNSV				
ELISA (ISTA 7-026).	PA-VI-01-6	2 000	16 jours	482.00
KGMMV+ CGMMV+ MNSV				
ELISA.	PA-VI-95	9 400	16 jours	1382.00
Cucurbitacées - Détection de 4 pathogènes				
SqMV + CGMMV + KGMMV + MNSV				
ELISA.	PA-VI-65	2 000	16 jours	617.00
Epinard				
Beet mosaic virus (BtMV)				
ELISA.	PA-VI-73	3 000	16 jours	260.00
Haricot - Détection d'1 pathogène				
Bean common mosaic virus (BCMV)				
ELISA sur plantules.	PA-VI-02	1 000	37 jours	315.00
Bean common mosaic necrotic virus (BCMNV)				
ELISA sur plantules.	PA-VI-03	1 000	37 jours	321.00
Pea early browning virus (PEBV)				
ELISA.	PA-VI-53	2 000	16 jours	246.00
Tomato black ring virus (TBRV)				
ELISA.	PA-VI-37	2 000	16 jours	213.00
Haricot - Détection de 2 pathogènes				
BCMV + BCMNV				
ELISA sur plantules.	PA-VI-04	1 000	37 jours	483.00
Laitue				
Arabis mosaic virus (ArMV)				
ELISA.	PA-VI-33-1	3 000	16 jours	229.00
Lettuce mosaic virus (LMV)				
ELISA.	PA-VI-05	10 000	16 jours	190.00
	PA-VI-06	30 000	16 jours	371.00
Tomato black ring virus (TBRV)				
ELISA.	PA-VI-37-1	3 000	16 jours	166.00
Tobacco ringspot virus (TRSV)				
ELISA.	PA-VI-39-1	3 000	16 jours	166.00

Virologie - Semences non-enrobées uniquement

		Taille	Délai	Tarif
Laitue				
Tomato ringspot virus (ToRSV) ELISA.	PA-VI-38-1	3 000	16 jours	168.00
Strawberry latent ringspot virus (SLRSV) ELISA.	PA-VI-36	3 000	16 jours	260.00
Piment, Poivron, Tomato				
Tomato brown rugose fruit virus (ToBRFV) RT-PCR en temps réel sur semences (méthode ANSES/LSV/MA066 COFRAC, amorces et sonde de Menzel et Winter). Semences NON enrobées uniquement.	PA-VI-93-7	1 000	10 jours	146.00
	PA-VI-93-6	3 000	10 jours	196.00
	PA-VI-9310	20 000	10 jours	2376.00
Tomato brown rugose fruit virus (ToBRFV) et Tomato mottle mosaic virus (ToMMV) RT-PCR en temps réel sur semences (méthode ANSES/LSV/MA066 COFRAC, amorces et sonde de Menzel et Winter pour ToBRFV ; méthode interne pour ToMMV) Semences NON enrobées uniquement.	PA-VI-99-1	1 000	10 jours	163.00
	PA-VI-99	3 000	10 jours	248.00
	PA-VI-99-4	20 000	10 jours	2700.00
Pois				
Tomato black ring virus (TBRV) ELISA.	PA-VI-37	2 000	16 jours	213.00
Pea early browning virus (PEBV) ELISA (ISTA 7-024).	PA-VI-31	2 000	16 jours	214.00
Pea enation mosaic virus (PEMV) ELISA.	PA-VI-57	2 000	16 jours	259.00
Pea seed borne mosaic virus (PSbMV) ELISA (ISTA 7-024).	PA-VI-11	2 000	16 jours	180.00
Bean yellow mosaic virus (BYMV) ELISA.	PA-VI-60	2 000	16 jours	282.00
Bean leaf roll virus (BLRV) ELISA.	PA-VI-67	2 000	16 jours	257.00
Southern bean mosaic virus (SBMV) ELISA.	PA-VI-88	2 000	16 jours	257.00
Broad bean true mosaic virus (BBTMV) ELISA.	PA-VI-50	2 000	16 jours	257.00
Soja				
Soybean mosaic virus (SMV) ELISA.	PA-VI-13	2 000	16 jours	227.00
Tomate				
Pepino mosaic virus (PepMV) ELISA (méthode Anses MOA 026 COFRAC) et confirmation des positifs et indéterminés par RT-PCR (méthode interne).	PA-VI-15CO	1 000	16 jours	173.00
	PA-VI-16CO	2 500	16 jours	252.00
	PA-VI-17CO	5 000	16 jours	414.00

EVALUATION DES VARIETES

Résistance variétale

		Taille	Délai	Tarif
Aubergine				
Verticillium dahliae Protocole GEVES.	PA-R-AUB-1		Contactez la SNES	
Chou				
Fusarium oxysporum f. sp. conglutinans race 1 Protocole officiel.	PA-R-CHO	45	/	343.00
Plasmodiophora brassicae Protocole GEVES.	PA-R-CHO-1	45	/	252.00

Tarifs différents hors périodes de tests. Contacter la SNES pour connaître les périodes selon les espèces.

Résistance variétale

		Taille	Délai	Tarif
Concombre				
CMV (<i>Cucurbit mosaic virus</i>)				
Protocole officiel.	PA-R-CON	45	/	173.00
CGMMV (<i>Cucumber green mottle mosaic virus</i>)				
Protocole GEVES.	PA-R-CON-1	45	/	173.00
ZYMV (<i>Zucchini yellow mosaic virus</i>)				
Protocole officiel.	PA-R-CON-2	45	/	173.00
WMV (<i>Watermelon mosaic virus</i>)				
Protocole officiel.	PA-R-CON-3	45	/	173.00
<i>Podosphaera xanthii</i> race 1				
Protocole officiel.	PA-R-CON-4	45	/	325.00
Courgette				
ZYMV (<i>Zucchini yellow mosaic virus</i>)				
Protocole officiel.	PA-R-COU-2	45	/	170.00
WMV (<i>Watermelon mosaic virus</i>)				
Protocole officiel.	PA-R-COU-3	45	/	170.00
<i>Podosphaera xanthii</i> race 1				
Protocole officiel.	PA-R-COU-4	45	/	316.00
Haricot				
BCMV (<i>Bean common mosaic necrotic virus</i>)				
Protocole officiel.	PA-R-HAR-1	30	/	154.00
<i>Colletotrichum lindemuthianum</i> race 6 ou race Kappa (anthracnose)				
Protocole officiel.	PA-R-HAR-COL	30	/	170.00
<i>Pseudomonas savastanoi</i> pv. <i>phaseolicola</i> race 6 (graisse)				
Protocole officiel.	PA-R-HAR-3	30	/	178.00
<i>Xanthomonas axonopodis</i> pv. <i>phaseoli</i>				
Protocole officiel.	PA-R-HAR-4		Contacter la SNES	
Laitue				
<i>Bremia lactucae</i> races BI: 1EU / BI: 2EU / BI: 3EU / BI: 4EU / BI: 5EU / BI: 6EU / BI: 7EU / BI: 10EU / BI: 12 à 18EU / BI: 20 à BI: 28EU / BI: 32EU / BI: 34EU / BI: 37EU / S1 / SF1 ou IL4				
Protocole officiel.	PA-R-LAI-BRE		Contacter la SNES	
<i>Bremia lactucae</i> races officielles CTPS BI: 29EU / BI: 30EU / BI: 31EU / BI: 33EU / BI: 35EU / BI: 36EU / BI: 38 / BI: 39EU / BI: 40EU				
Protocole officiel.	PA-R-LAI-BRE1	45	/	76.00
<i>Bremia lactucae</i> nouvelle race BI: 41EU				
Protocole officiel.	PA-R-LAI-BRE2 NEW	45	/	80.00
<i>Bremia lactucae</i>				
Résistance stade tardif.	PA-R-LAI29		Contacter la SNES	
Identification de race.	PA-R-IDBRE		Contacter la SNES	
LMV (<i>Lettuce mosaic virus</i>) pathotype II (LMV-0)				
Protocole CTPS.	PA-R-LAI23	30	/	122.00
LMV (<i>Lettuce mosaic virus</i>) pathotype III (LMV-9)				
Protocole CTPS.	PA-R-LAI24		Contacter la SNES	
LMV (<i>Lettuce mosaic virus</i>)				
Détection de marqueurs liés à des gènes de résistance. Gène mo1. Résistance au virus de la mosaïque de la Laitue.	BI-D-GENR		Contacter BioGEVES	
<i>Fusarium oxysporum</i> f. sp. <i>lactucae</i> race 1				
Protocole officiel.	PA-R-LAI30	45	/	205.00
<i>Fusarium oxysporum</i> f.sp. <i>lactucae</i> race 4				
Protocole officiel.	PA-R-LAI41	45	/	224.00
<i>Fusarium oxysporum</i> f. sp. <i>lactucae</i>				
Identification de race.	PA-R-IDFUS		Contacter la SNES	
<i>Nasonovia ribisnigri</i> race 0				
Protocole officiel.	PA-R-LAI35	45	/	179.00

Tarifs différents hors périodes de tests. Contacter la SNES pour connaître les périodes selon les espèces.

Résistance variétale

		Taille	Délai	Tarif
Mâche				
<i>Peronospora valerianellae</i> race Pv: 1 ou Pv: 2				
Protocole officiel.	PA-R-MAC-PV		Contactez la SNES	
Melon				
<i>Fusarium oxysporum</i> f. sp. <i>melonis</i> races Fom: 0 / Fom: 1 / Fom: 2 ou Fom: 1.2				
Protocole officiel.	PA-R-MEL-FUS	45	/	192.00
CMV (<i>Cucurbit mosaic virus</i>)				
Protocole officiel.	PA-R-MEL-5	45	/	325.00
MNSV: 0 (<i>Melon necrotic spot virus</i>) race 0				
Protocole officiel.	PA-R-MEL-4	45	/	193.00
MWMV (<i>Moroccan watermelon mosaic virus</i>)				
Protocole officiel.	PA-R-MEL-8	45	/	193.00
ZYMV (<i>Zucchini yellow mosaic virus</i>)				
Protocole officiel.	PA-R-MEL10	45	/	193.00
<i>Podosphaera xanthii</i> races Px: 1 / Px: 2 / Px: 3 / Px: 5 / Px: 3-5 / Px: 6 ou Px: 7				
Protocole officiel.	PA-R-MEL-POD NEW	45	/	335.00
<i>Podosphaera xanthii</i>				
Identification de race.	PA-R-MEL15		Contactez la SNES	
<i>Fusarium oxysporum</i> f. sp. <i>melonis</i>				
Identification de race.	PA-R-IDFOM		Contactez la SNES	
Piment				
PVY (<i>Potato virus Y</i>) race PVY: 0				
Protocole officiel.	PA-R-PIM-PVY	45	/	188.00
PVY : 1 (<i>Potato virus Y</i>) races 1 ou PVY: 1.2				
Protocole officiel.	PA-R-PIM-2		Contactez la SNES	
TMV: 0 (<i>Tobacco mosaic virus</i>) race 0				
Protocole officiel.	PA-R-PIM-4	45	/	176.00
PMMoV (<i>Pepper mild mottle virus</i>) races PMMoV: 1.2 ou PMMoV: 1.2.3				
Protocole officiel.	PA-R-PIM-PMM	45	/	176.00
TSWV: 0 (<i>Tomato spotted wilt virus</i>) race 0				
Protocole officiel.	PA-R-PIM-7	45	/	176.00
<i>Meloidogyne incognita</i> race P0				
Protocole officiel.	PA-R-PIM-8		Contactez la SNES	
Pois				
<i>Didymella pisi</i> race C				
Protocole officiel.	PA-R-POI-1	30	/	106.00
<i>Fusarium oxysporum</i> f. sp. <i>pisi</i> race 1				
Protocole officiel.	PA-R-POI-2	30	/	119.00
BYMV (<i>Bean yellow mosaic virus</i>)				
Protocole officiel.	PA-R-POI-3	30	/	110.00
PEMV (<i>Pea enation mosaic virus</i>)				
Protocole officiel.	PA-R-POI-4	30	/	126.00
<i>Erysiphe pisi</i>				
Protocole officiel.	PA-R-POI-5	30	/	177.00
Pois chiche				
<i>Ascochyta rabiei</i>				
Protocole officiel.	PA-R-P-C-1 NEW		Contactez la SNES	
Tomate				
<i>Verticillium dahliae</i>				
Protocole officiel.	PA-R-TOM-1	60	/	174.00
<i>Fusarium oxysporum</i> f. sp. <i>lycopersici</i> races Fol: 0 ou Fol: 1				
Protocole officiel.	PA-R-TOM-FUS	60	/	174.00
<i>Fusarium oxysporum</i> f. sp. <i>lycopersici</i> race Fol: 2				
Protocole officiel.	PA-R-TOM-4	45	/	184.00

Tarifs différents hors périodes de tests. Contacter la SNES pour connaître les périodes selon les espèces.

Résistance variétale

		Taille	Délai	Tarif
Tomate				
Passalora fulva race Pf: 0				
Protocole officiel.	PA-R-TOM-5		Contacter la SNES	
Passalora fulva race Pf: E				
Protocole officiel.	PA-R-TOM-6	45	/	174.00
Passalora fulva nouvelles races Pf: F / G / H / I ou J				
Protocole officiel.	PA-R-TOM-PF2		Contacter la SNES	
Fusarium oxysporum radices f. sp. lycopersici				
Protocole officiel.	PA-R-TOM-7	60	/	174.00
Stemphylium spp.				
Protocole officiel.	PA-R-TOM-8	45	/	174.00
ToMV: 0, 1, 2 (Tomato mosaic virus) races ToMV: 0 / ToMV: 1 ou ToMV: 2				
Protocole officiel.	PA-R-TOM-TMV	45	/	171.00
ToMV: 0 (Tomato mosaic virus) race 0				
Détection de marqueurs liés à des gènes de résistance. Gène Tm1. Résistance au virus de la mosaïque de la Tomate.	BI-D-GENR		Contacter BioGEVES	
ToMV: 0, ToMV: 1 et ToMV: 2 (Tomato mosaic virus) races 0, 1 et 2				
Détection de marqueurs liés à des gènes de résistance. Gènes Tm2 et Tm2 ² . Résistance au virus de la mosaïque de la Tomate.	BI-D-GENR		Contacter BioGEVES	
TSWV: 0 (Tomato spotted wilt virus) race 0				
Protocole officiel.	PA-R-TOM10	45	/	171.00
Meloidogyne incognita race T0				
Protocole officiel.	PA-R-TOM14	60	/	127.00
Pseudomonas syringae pv. tomato				
Protocole officiel.	PA-R-TOM15	45	/	112.00
Pseudopyrenochaeta lycopersici				
Protocole officiel.	PA-R-TOM16	60	/	414.00
Passalora fulva				
Identification de race.	PA-ID-PF		Contacter la SNES	
Porte-greffe tomate				
Verticillium dahliae				
Protocole officiel.	PA-R-TPG-1	90	/	184.00
Fusarium oxysporum f. sp. lycopersici races Fol: 0 ou Fol: 1				
Protocole officiel.	PA-R-TPG-FUS	90	/	193.00
Fusarium oxysporum f. sp. lycopersici race Fol: 2				
Protocole officiel.	PA-R-TPG-4	90	/	142.00
Passalora fulva race Pf: 0				
Protocole officiel.	PA-R-TPG-5	90	/	204.00
Passalora fulva race Pf: E				
Protocole officiel.	PA-R-TPG-6	90	/	177.00
Fusarium oxysporum radices f. sp. lycopersici				
Protocole officiel.	PA-R-TPG-7	90	/	184.00
Stemphylium spp.				
Protocole officiel.	PA-R-TPG-8	90	/	184.00
ToMV: 0, 1, 2 (Tomato mosaic virus) races ToMV: 0 / ToMV: 1 ou ToMV: 2				
Protocole officiel.	PA-R-TPG-TMV	90	/	180.00
TSWV: 0 (Tomato spotted wilt virus) race 0				
Protocole officiel.	PA-R-TPG10	90	/	180.00
Meloidogyne incognita race T0				
Protocole officiel.	PA-R-TPG14		Contacter la SNES	
Pseudopyrenochaeta lycopersici				
Protocole officiel.	PA-R-TPG16	90	/	409.00

Tarifs différents hors périodes de tests. Contacter la SNES pour connaître les périodes selon les espèces.

Génotypage par biologie moléculaire

	Taille	Délai	Tarif
Chou, Fraisier, Laitue, Pois, Radis			
Contrôle d'identité variétale - SSR.	BI-G-BM-SSR-CID-1	Contacteur BioGEVES	
Analyse de pureté variétale - SSR - 90 graines.	BI-G-BM-SSR-PUR-90	Contacteur BioGEVES	

Qualité technologique : tests biochimiques

	Taille	Délai	Tarif
Brassicaceae			
Teneur en glucosinolates (HPLC).	BI-B-HPLC-GLU	Contacteur BioGEVES	
Composition en acide gras (CPG).	BI-B-CPG-AG	Contacteur BioGEVES	
Féverole, Pois			
Teneur en protéines (NIRS).	BI-B-NIRS-P	Contacteur BioGEVES	
Piment/Poivron			
Teneur en Capsaïcine et Dihydrocapsaïcine (capsaïcinoïdes) (HPLC).	BI-B-HPLC-CAP	Contacteur BioGEVES	
Pois			
Facteurs antitrypsiques (dosage par spectrophotométrie).	BI-B-SPEC-FAT	Contacteur BioGEVES	

Tests au champ au SEV

		Tarif
Test DHS - Concombre, Laitue, Melon, Poivron-Piment, Tomate - Cycle 1.	SEV-DHS-POTMAJ1	2110.00
Test DHS - Concombre, Laitue, Melon, Poivron-Piment, Tomate - Cycle 2.	SEV-DHS-POTMAJ2	1990.00
Test DHS - Autres espèces légumières - Cycle 1.	SEV-DHS-POTMIN1	1420.00
Test DHS - Autres espèces légumières - Cycle 2.	SEV-DHS-POTMIN2	1325.00

PUBLICATIONS - Contacter la SNES

Fiche méthode

Essai de vigueur - Conductimétrie - Pois.	VIG-2-M
---	---------

Fiche technique de l'analyse de germination

Evaluation des plantules de Carotte.	GE-T-CAR
Evaluation des plantules de Chou.	GE-T-CHOU
Evaluation des plantules de Haricot.	GE-T-HAR
Evaluation des plantules de Laitue.	GE-T-LAI
Evaluation des plantules d'Oignon.	GE-T-OIG
Evaluation des plantules de Pois.	GE-T-POI
Evaluation des plantules de Radis.	GE-T-RAD
Evaluation des plantules de Tomate.	GE-T-TOM

Fiche technique de l'analyse de pureté spécifique et dénombrement

<i>Pisum sativum</i> , <i>Vicia faba</i> .	AP-C-8
<i>Cicer arietinum</i> .	AP-C-12
<i>Allium</i> sp. (<i>Allium cepa</i> , <i>Allium porrum</i> , <i>Allium schoenoprasum</i>).	AP-C-13
Solanacées. (<i>Solanum lycopersicum</i> , <i>Solanum melongena</i> , <i>Capsicum annuum</i>).	AP-C-14
<i>Daucus carota</i> , <i>Petroselinum</i> sp.	AP-C-15
Cucurbitacées. (<i>Curcubita</i> spp., <i>Cucumis</i> spp., <i>Citrullus lanatus</i>).	AP-C-16

Fiche technique d'identification des semences et autres impuretés

Asteraceae (<i>Anthemis arvensis</i> , <i>Glebionis segetum</i> , <i>Chicorium</i> sp., <i>Tripleurospermum inodorum</i> , <i>Helminthotheca echioides</i> , <i>Lapsana communis</i> , <i>Lactuca sativa</i> , <i>Sonchus</i> spp., <i>Cirsium arvense</i> , <i>Cirsium vulgare</i> , <i>Centaurea cyanus</i>).	AP-A-06
---	---------

Identification d'insectes

<i>Bruchus pisorum</i> - Féverole, Haricot, Pois.	AP-P-04
<i>Bruchus rufimanus</i> - Féverole, Haricot, Pois.	AP-P-05
<i>Acanthoscelides obtectus</i> - Féverole, Haricot, Pois.	AP-P-06

Collection de semences

Support d'identification pour les analyses de <i>Pisum sativum</i> et <i>Vicia faba</i> .	APCS-PIS-S
Support d'identification pour les analyses de Légumières.	APCS-VEG

QUALITE DES SEMENCES

Qualité physique

		Taille	Délai	Tarif
Masse de Mille Semences				
Masse de 1000 semences sur semences pures sur pureté spécifique réalisée à la SNES.	MMS-01	/	/	34.00
Détermination de la pureté				
Pureté spécifique - Fruitières, Ornementales.	PU-IS-18	Poids ISTA	/	34.50
Pourcentage d'un type particulier de semences d'autres plantes. Préciser la recherche à effectuer.	PU-CONS1	/	/	9.40
Pourcentage d'un type particulier de matières inertes. Préciser la recherche à effectuer.	PU-CONS2	/	/	9.40
Supplément pour analyse de pureté spécifique si réception de semences brutes.	PU-LB-SUP		Contacter la SNES	
Dénombrement des espèces étrangères				
Dénombrement complet - Fruitières, Ornementales.	SP-IS-17	Poids ISTA	/	144.00
Dénombrement sur poids de pureté. Report du nombre de semences d'autres plantes détectées dans la pureté.	PU-SP-01	/	/	14.00
Dénombrement limité des espèces étrangères				
Dénombrement d'un type particulier de semences d'autres plantes. Indiquer le nom des espèces à rechercher.	SP-CONS-1 NEW	/	/	9.40
Dénombrement d'un type particulier de matières inertes. Indiquer le nom des espèces à rechercher.	SP-CONS-2 NEW	/	/	9.40
Recherche d'1 à 4 espèces (à l'exception des orobanchacées). Indiquer le nom des espèces à rechercher.	SP-LI-01	Poids ISTA	/	66.00
Recherche de 5 à 8 espèces (à l'exception des orobanchacées). Indiquer le nom des espèces à rechercher.	SP-LI-02	Poids ISTA	/	106.00
Recherche de plus de 8 espèces (à l'exception des orobanchacées). Indiquer le nom des espèces à rechercher.	SP-LI-19		Contacter la SNES	
Teneur en eau - Fournir les semences en sachet étanche duquel il a été extrait le maximum d'air possible				
Méthode en étuve (hors Soja).	TE-SN-01	Poids ISTA	/	21.50
Identification de semences individuelles				
Identification visuelle par espèce.	ID-IS-01	/	/	36.00
Détection d'insectes				
Détection d'insectes dans un échantillon de semences.	ID-INS-01 NEW	/	/	84.00

Qualité physiologique

		Taille	Délai	Tarif
Détermination de la faculté germinative sur 400 semences				
Arbres, Arbustes.	GE-FG-24-4 NEW	1 250	/	99.00
Fleurs.	GE-FG-20-4	1 250	/	79.00
Détermination de la faculté germinative sur 200 semences				
Arbres, Arbustes.	GE-FG-24-2 NEW	500	/	78.00
Fleurs.	GE-FG-20-2	500	/	63.00
Essais de germination sur bulbes et bulbilles				
Sur 400 semences.	GE-BULB-4	1 250	/	157.00
Sur 200 semences.	GE-BULB-2	500	/	127.00
Essais de viabilité au tétrazolum sur 400 semences - Pour des résultats dans la semaine, réception des semences le mardi au plus tard.				
Chêne, Cornouiller, Olivier, Noisetier, Noyer.	GE-TZ-3-4	500	/	228.00
Charme, Erables, Frêne, Fruits à noyaux, Hêtre, Lavande, Romarin.	GE-TZ-2-4	500	/	192.00
Amélanchier, Conifères, Ligustrum, Mahonia, Pommier, Poirier, Sorbier.	GE-TZ-1-4	500	/	181.00
Essais de viabilité au tétrazolum sur 200 semences - Pour des résultats dans la semaine, réception des semences le mardi au plus tard.				
Chêne, Cornouiller, Olivier, Noisetier, Noyer.	GE-TZ-3-2	300	/	156.00
Charme, Erables, Frêne, Fruits à noyaux, Hêtre, Lavande, Romarin.	GE-TZ-2-2	300	/	132.00
Amélanchier, Conifères, Ligustrum, Mahonia, Pommier, Poirier, Sorbier.	GE-TZ-1-2	300	/	121.00

Qualité physiologique

Essais de viabilité au tétrazolium sur 100 semences - Pour des résultats dans la semaine, réception des semences le mardi au plus tard.

Chêne, Cornouiller, Olivier, Noisetier, Noyer.	GE-TZ-3-1	200	/	121.00
Charme, Erables, Frêne, Fruits à noyaux, Hêtre, Lavande, Romarin.	GE-TZ-2-1	200	/	97.00
Amélanchier, Conifères, <i>Ligustrum</i> , Mahonia, Pommier, Poirier, Sorbier.	GE-TZ-1-1	200	/	84.00

Vérification d'espèce

Vérification d'espèce après germination.	GE-ENR	/	/	9.80
--	--------	---	---	------

Nématologie

Bulbes, bulbilles, caïeux, cormus, rhizomes, tubercules

Ditylenchus dipsaci

Filtration et identification morphologique (méthode Anses MOA013 parties A COFRAC et B COFRAC). Semences NON traitées uniquement.

Analyse réalisée sur la totalité de l'échantillon fourni. Si la quantité fournie est trop importante, un nouvel échantillon sera demandé.

PA-NE-BULB	50 unités	16 jours	138.00
------------	-----------	----------	--------

EVALUATION DES VARIETES

Génotypage par biologie moléculaire

Abricotier, Cerisier, Hortensia, Kiwi, Noisetier, Noyer, Palmier, Pêcher, Peuplier, Pommier, Poirier, Prunier, Saule

Contrôle d'identité variétale - SSR.	BI-G-BM-SSR-CID-1	Contacteur BioGEVES
--------------------------------------	-------------------	---------------------

Cognassier

Contrôle d'identité variétale - SSR.	BI-G-BM-SSR-CID-9 NEW	Contacteur BioGEVES
--------------------------------------	-----------------------	---------------------

Palmier

Contrôle d'identité variétale pour l'export.	BI-G-BM-SSR-CID-6	Contacteur BioGEVES
--	-------------------	---------------------

Contrôle de production.	BI-G-BM-SSR-CID-7	Contacteur BioGEVES
-------------------------	-------------------	---------------------

Peuplier

Contrôle d'identité variétale avec identification parmi les cultivars recommandés.	BI-G-BM-SSR-CID-8	Contacteur BioGEVES
--	-------------------	---------------------

Prélèvement d'échantillons végétaux pour génotypage

		Tarif
Forfait de prélèvement par site INRAE et par obtenteur-demandeur.	SEV-ECHF-FOR	395.00
Prix par variété prélevée.	SEV-ECHF-VAR	43.00
Conditionnement par le technicien INRAE, par site, pour 1 à 5 variétés.	SEV-ECHF-COND5	158.00
Conditionnement par le technicien INRAE, par site, pour 6 à 10 variétés.	SEV-ECHF-COND10	315.00
Conditionnement par le technicien INRAE, par site, pour 11 à 50 variétés.	SEV-ECHF-COND50	655.00
Coût d'envoi par site (possibilité de venir chercher les échantillons directement).	SEV-ECHF-ENV	130.00

Tests au champ au SEV

		Tarif
Test DHS - Arbres fruitiers et porte-greffes - Variété nouvelle : Année 1.	SEV-DHS-FRU1	1200.00
Test DHS - Arbres fruitiers et porte-greffes - Variété nouvelle : Années Suivantes.	SEV-DHS-FRU2	2400.00
Test DHS - Espèces ornementales.	SEV-DHS-ORN	3000.00
Test DHS - Vigne - Variété nouvelle : Années 1,2,3.	SEV-DHS-VIG1	1155.00
Test DHS - Vigne - Variété nouvelle : Années 4,5.	SEV-DHS-VIG2	2310.00

PUBLICATIONS - Contacter la SNES

Fiche technique d'identification des semences et autres impuretés

Lathyrus spp. (*Lathyrus sylvestris*, *Lathyrus latifolius*, *Lathyrus hirsutus*, *Lathyrus tuberosus*, *Lathyrus odoratus*, *Lathyrus aphaca*, *Lathyrus pratensis*, *Lathyrus sativus*, *Lathyrus cicera*).

AP-A-05

QUALITE DES SEMENCES				
Qualité physique				
		Taille	Délai	Tarif
Masse de Mille Semences				
Masse de 1000 semences sur semences pures sur pureté spécifique réalisée à la SNES.	MMS-01	/	/	34.00
Détermination de la pureté				
Pureté spécifique - Aromatiques, Médicinales.	PU-IS-18	Poids ISTA	/	34.50
Pourcentage d'un type particulier de semences d'autres plantes. Préciser la recherche à effectuer.	PU-CONS1	/	/	9.40
Pourcentage d'un type particulier de matières inertes. Préciser la recherche à effectuer.	PU-CONS2	/	/	9.40
Supplément pour analyse de pureté spécifique si réception de semences brutes.	PU-LB-SUP		Contacter la SNES	
Dénombrement des espèces étrangères				
Dénombrement complet - Aromatiques, Médicinales.	SP-IS-17	Poids ISTA	/	144.00
Dénombrement sur poids de pureté. Report du nombre de semences d'autres plantes détectées dans la pureté.	PU-SP-01	/	/	14.00
Dénombrement limité des espèces étrangères				
Dénombrement d'un type particulier de semences d'autres plantes. Indiquer le nom des espèces à rechercher.	SP-CONS-1 NEW	/	/	9.40
Dénombrement d'un type particulier de matières inertes. Indiquer le nom des espèces à rechercher.	SP-CONS-2 NEW	/	/	9.40
Recherche d'1 à 4 espèces (à l'exception des orobanchacées). Indiquer le nom des espèces à rechercher.	SP-LI-01	Poids ISTA	/	66.00
Recherche de 5 à 8 espèces (à l'exception des orobanchacées). Indiquer le nom des espèces à rechercher.	SP-LI-02	Poids ISTA	/	106.00
Recherche de plus de 8 espèces (à l'exception des orobanchacées). Indiquer le nom des espèces à rechercher.	SP-LI-19		Contacter la SNES	
Teneur en eau - Fournir les semences en sachet étanche duquel il a été extrait le maximum d'air possible				
Méthode en étuve (hors Soja).	TE-SN-01	Poids ISTA	/	21.50
Identification de semences individuelles				
Identification visuelle par espèce.	ID-IS-01	/	/	36.00
Détection d'insectes				
Détection d'insectes dans un échantillon de semences.	ID-INS-01 NEW	/	/	84.00

Qualité physiologique				
		Taille	Délai	Tarif
Détermination de la faculté germinative sur 400 semences				
Aromatiques et médicinales.	GE-FG-22-4 NEW	1 250	/	75.00
Détermination de la faculté germinative sur 200 semences				
Aromatiques et médicinales.	GE-FG-22-2 NEW	500	/	60.00

Bactériologie - Semences non-enrobées uniquement				
		Taille	Délai	Tarif
Aneth, Coriandre, Persil - Détection d'1 pathogène				
<i>Pseudomonas viridiflava</i>				
Isolement sur milieu + PCR en cas de souches suspectes.	PA-BA-104	30 000	26 jours	326.00
<i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>apii</i>				
Isolement sur milieu + PCR en cas de souches suspectes.	PA-BA-106	30 000	36 jours	289.00
<i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>coriandricola</i>				
Isolement sur milieu + PCR en cas de souches suspectes.	PA-BA-107	30 000	26 jours	301.00
<i>Candidatus liberibacter solanacearum</i>				
Détection par PCR.	PA-BA-CAND	20 000	10 jours	141.00
Aneth, Coriandre, Persil - Détection de 2 pathogènes				
<i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>apii</i> + <i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>coriandricola</i>				
Isolement sur milieu + PCR en cas de souches suspectes.	PA-BA-108	30 000	26 jours	373.00

Bactériologie - Semences non-enrobées uniquement

		Taille	Délai	Tarif
Aneth, Coriandre, Persil - Détection de 2 pathogènes				
<i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>apii</i> + <i>Pseudomonas viridiflava</i>				
Isolement sur milieu + PCR en cas de souches suspectes.	PA-BA-109	30 000	26 jours	382.00
<i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>coriandricola</i> + <i>Pseudomonas viridiflava</i>				
Isolement sur milieu + PCR en cas de souches suspectes.	PA-BA-110	30 000	26 jours	382.00
Aneth, Coriandre, Persil - Détection de 3 pathogènes				
<i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>apii</i> + <i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>coriandricola</i> + <i>Pseudomonas viridiflava</i>				
Isolement sur milieu + PCR en cas de souches suspectes.	PA-BA-111	30 000	26 jours	439.00

Mycologie - Voir p.8 "Qualité Sanitaire"

		Taille	Délai	Tarif
Aneth				
<i>Stemphylium botryosum</i>, <i>Alternaria radicina</i> (<i>Stemphylium radicinum</i>) et/ou <i>carotiincultae</i>, <i>Fusarium</i> sp. (section <i>Discolor</i> et autres sections), <i>Botrytis</i> sp.				
Isolement sur milieu sans désinfection superficielle.	PA-ES-ANF	400	19 jours	110.00
Basilic				
<i>Fusarium oxysporum</i>, <i>Fusarium</i> (section <i>Discolor</i>), <i>Fusarium</i> sp., <i>Botrytis</i> sp.				
Isolement sur milieu sans désinfection superficielle.	PA-ES-BAS	400	19 jours	110.00
<i>Peronospora</i> sp.				
Méthode par grow-out.	PA-MIBASGO	400	42 jours	134.00
	PA-MIBASG3	3 000	42 jours	271.00
Lavande				
<i>Phomopsis lavandulae</i>, <i>Botrytis</i> sp., <i>Fusarium</i> sp., <i>Phoma</i> sp.				
Isolement sur milieu sans désinfection superficielle.	PA-ES-LAV	400	19 jours	110.00
Persil				
<i>Septoria petroselini</i>				
Observation directe. Semences NON traitées uniquement.	PA-SE-PER	1 000	15 jours	87.00
Observation directe + dénombrement. Semences NON traitées uniquement.	PA-SE-PERD	1 000	15 jours	105.00
<i>Plasmopara nivea</i>				
Méthode par lavage de semences. Semences NON traitées uniquement.	PA-MI-PER	500	15 jours	106.00
<i>Alternaria petroselini</i> (<i>Stemphylium radicinum</i> var. <i>petroselini</i>), <i>Alternaria dauci</i>, <i>Fusarium</i> sp., <i>Botrytis</i> sp.				
Isolement sur milieu sans désinfection superficielle.	PA-ES-PER	400	19 jours	91.00

EVALUATION DES VARIETES

Génotypage par biologie moléculaire

		Taille	Délai	Tarif
Pavot				
Contrôle d'identité variétale - SSR.	BI-G-BM-SSR-CID		Contacter BioGEVES	

Qualité technologique : tests biochimiques

		Taille	Délai	Tarif
Stévia				
Teneur en stéviolside et rébaudioside A par chromatographie liquide haute performance (HPLC).	BI-B-HPLC-STEV		Contacter BioGEVES	

Tests au champ au SEV

			Tarif
Test DHS - Plantes aromatiques, médicinales.	SEV-DHS-AROMED		3000.00

Micro-nettoyage

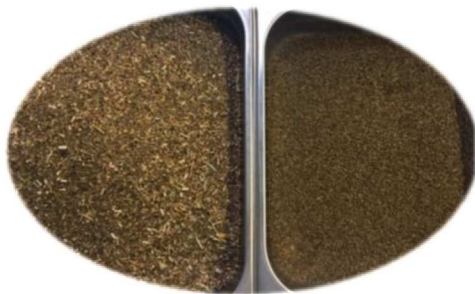
Le micro-nettoyage de lots de semences consiste à déterminer le pourcentage de déchet dans des lots de semences brutes, issues d'une récolte, en utilisant des machines de triage, répliques de laboratoire des machines industrielles.

Cette activité permet d'établir un diagramme de triage optimal pour le lot et constitue une étape essentielle afin de définir le process industriel pour un triage de qualité en usine, quelle que soit l'espèce. De plus, la valeur commerciale d'un lot est estimée grâce à la connaissance précise de sa qualité, c'est l'agréege d'un lot.

LE PRINCIPE

Les semences de chaque espèce possèdent des caractéristiques morphologiques qui leur sont propres. Chaque caractéristique morphologique est associée à un appareil de triage dont les réglages doivent être ajustés le plus précisément possible.

Le tri complet d'un lot s'effectue sur une chaine de triage composée de plusieurs appareils assurant une complémentarité sur plusieurs critères. Afin d'atteindre les normes définies, la connaissance des caractéristiques, l'expertise et le savoir-faire des opérateurs sont essentiels.



Triage sur un lot brut de carotte avant/après micro-nettoyage

LES EQUIPEMENTS

La SNES dispose d'une vingtaine d'équipements de triage afin de nettoyer tout type de semences. Notre formation rigoureuse et notre expertise contribuent à produire des triages de qualité et représentatifs du travail fourni en usine. Après les différentes opérations de triage, des analyses de pureté spécifique et de faculté germinative peuvent être réalisées au sein de la SNES afin de s'assurer de la qualité du lot de semences.

Micro-nettoyage pour 1kg maximum – Contacter la SNES

Protocole standard avec mise aux normes, utilisation de micro-appareils de triage identique au triage industriel

Betteraves.	MN-SN-01
Carotte.	MN-SN-03
Céréales.	MN-SN-07
Chicorées.	MN-SN-09
Cucurbitacées, Haricots, Pois.	MN-SN-02
Petites légumineuses, Dactyle, Féтуque.	MN-SN-10
Quinoa.	MN-SN-08
Semences florales.	MN-SN-06
Semences florales pré-triées.	MN-SN-06B
Autres légumières.	MN-SN-04
Autres espèces de grandes cultures.	MN-SN-05
Supplément pour les lots non pré-triés, ou sales, par heure.	MN-SN-11

Demande de renseignements ou d'analyses : contact.mn@geves.fr

Évaluation du niveau de ploïdie sur semences et plantes.

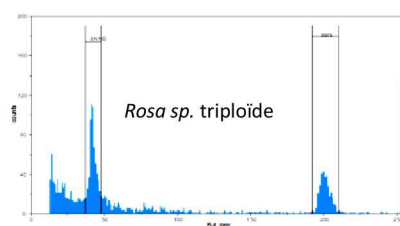
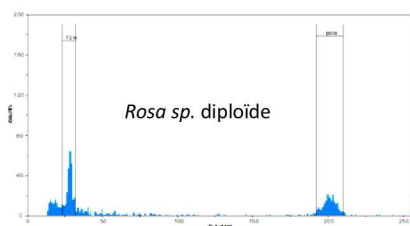
Les analyses de cytologie effectuées par la SNES visent à déterminer le niveau de ploïdie par comptage chromosomique des cellules méristématiques racinaires et/ou par cytométrie en flux. La ploïdie est définie par le nombre d'exemplaires de chromosomes d'une cellule. Le niveau de ploïdie est caractéristique de l'espèce ou de la variété. Ces analyses peuvent être effectuées à partir de semences ou de plantes sur de nombreuses espèces.

CYTOMETRIE EN FLUX

La cytométrie en flux est une technique reposant sur le marquage de l'ADN par des fluorochromes. Le cytomètre permet alors une mesure précise de la quantité de fluorescence émise par les cellules après le marquage et l'excitation par un faisceau lumineux.

La mesure de la quantité de fluorescence émise sera alors comparée à un témoin dont le niveau de ploïdie est connu. Cela permettra de conclure sur le niveau de ploïdie de l'échantillon testé.

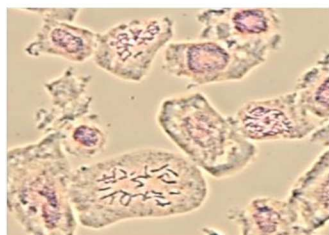
La cytométrie en flux est principalement utilisée pour déterminer le niveau de ploïdie sur des séries de plantes ou de variétés. Elle peut aussi permettre d'identifier certaines espèces lorsque l'identification visuelle n'est pas possible.



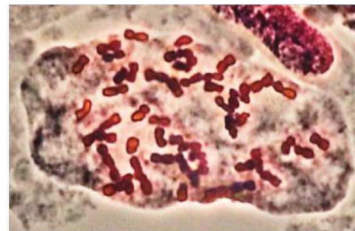
MICROSCOPIE

Le comptage chromosomique par microscopie est une technique permettant également de définir le niveau de ploïdie.

C'est une étape indispensable pour les espèces n'ayant pas de référence en cytométrie. Le comptage des chromosomes est effectué sur des cellules méristématiques de racine dont la division mitotique a été bloquée au stade métaphase. Les chromosomes sont ensuite observés et comptés à partir d'un microscope à contraste de phase.



Cellules de Festulolium



Cellules de Gardenia

Demande de renseignements ou d'analyses : contact.cyto@geves.fr

Radiographie 2D et tomographie

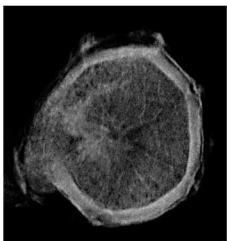
Des outils pour l'évaluation de la qualité des semences.

POURQUOI UTILISER LA RADIOGRAPHIE 2D OU 3D ?

La radiographie est une méthode non destructive qui permet de visualiser la morphologie interne des semences. L'objectif est de comprendre ou prévoir des problèmes de qualité physique ou germinative. Cet outil permet également de phénotyper des caractères d'intérêt précis selon la demande.

QUELLE EST LA DIFFERENCE ENTRE LA RADIOGRAPHIE 2D ET LA TOMOGRAPHIE ?

La radiographie 2D est une méthode permettant d'observer de manière rapide différents critères sur semences (dommages physiques, semences vides, dégâts d'insectes...). Cette technologie permet un diagnostic qualitatif de l'état de la morphologie interne. Le laboratoire d'Analyses Physiques est accrédité ISTA pour ces analyses.



Semence vide



Dommages physiques



Dégâts d'insectes

La radiographie 3D, ou tomographie est une technologie dont la méthode consiste à générer une image en 3D de la structure interne d'un objet. Cet outil appliqué aux semences permet de mesurer différents caractères et d'obtenir des données quantitatives très précises. Les applications possibles sont diverses : caractérisation de génotypes/varieties/lots, quantification de dégâts de pathogènes/insectes, dommages physiques...



Evaluation de la qualité de l'enrobage



Quantification de dégâts d'insectes



Quantification des fissures sur une semence de Maïs

		Tarif
Radiographie 2D de semences sans interprétation (par cliché numérique).	RX-IS-03	Contacter la SNES
Interprétation par cliché numérique de radiographie 2D pour la caractérisation morphologique interne, la détection de dégâts d'insectes ou de dommages physiques (%).	RX-SUP-03	Contacter la SNES
Fourniture d'une image radio 2D au format .jpg, pour une détermination particulière ou pour des mesures.	RX-SUP-RA	Contacter la SNES
Tomographie 3D sans interprétation. Pour toute demande de renseignements ou d'analyses en tomographie 3D telles que :	RX-IS-05	Contacter la SNES
- Mesures de caractéristiques de l'enrobage ;		
- Détection de dégâts d'insectes et mesures du volume associé ;		
- Mesures des constituants internes des semences ;		
- Mesure du taux de remplissage des semences ;		
- Détection et mesures de fissures mécaniques et autres dégâts ;		
- Autres mesures de caractères d'intérêt.		
Traitement d'images visuel ou automatique.	RX-SUP-05	Contacter la SNES
Fourniture d'un lot d'images 2D en format jpg.	RX-SUP-TO	Contacter la SNES

Demande de renseignements ou d'analyses : bea-tomographe@geves.fr

Biostimulation, Biocontrôle, Evaluation traitement et la réalisation d'essais en conditions contrôlées



Le GEVES, membre du Consortium Biocontrôle et du RMT BESTIM, propose son expertise pour la caractérisation et l'évaluation de l'effet de vos traitements appliqués sur semences ou plantules.

Produits de biocontrôle, biostimulants, traitements physiques ou chimiques, le GEVES vous propose un accompagnement dans le développement de méthodologies d'évaluation adaptées et/ou de réaliser pour vous les essais en conditions contrôlées. Screening *in vitro* et/ou *in vivo* ou l'évaluation des effets de désinfection, de protection, de stimulation ou de phytotoxicité, de produits de traitement en application préventive et/ou curative.

La SNES ne fournit ni semences ni produits. La taille d'échantillon à fournir est de 1 000 semences par modalité pour des essais de sélectivité et d'efficacité. Pour les seuls essais d'efficacité de traitements en pathologie, la taille de l'échantillon sera déterminée en lien avec la problématique et la demande initiale.

Equipe pluridisciplinaire composée d'experts en évaluation de la qualité des semences et de la résistance variétale, le GEVES développe dans ces domaines de nouvelles méthodes d'évaluation reconnues à l'international. Avec cette expertise, le GEVES participe à des programmes de recherche autour de la biostimulation et du biocontrôle des semences.

APPLICATION DE PRODUITS SUR LES SEMENCES

Le traitement des semences est possible en fonction du type de traitement et de l'usage. Pour plus d'information contacter la SNES. Selon la quantité de semences à traiter et la formulation du produit, 3 équipements sont utilisables : Agitateur orbital (20 g, formulation liquide) ; Bol Hege (500 g) ; Traiteuse Satec Concept (jusqu'à 2 kg).

		Tarif
Traitement de semences à faire par la SNES dans le cadre d'une évaluation de traitement.	GE-APPLI	47.80

ESSAIS DE SELECTIVITE

Pour vérifier la sélectivité d'un traitement, il convient de déterminer la faculté germinative sur 400 semences.

		Tarif
Espèces céréalières .	GE-FG-01-4	53.00
Espèces légumières (hors espèces ci-dessous).	GE-FG-18-4	68.00
Espèces légumières : Céleri, Fève, Mâche Persil.	GE-FG-22-4	75.00
Espèces oléagineuses : Colza.	GE-FG-17-4	56.00
Espèces oléagineuses : Tournesol.	GE-FG-16-4	62.00

Le pourcentage de plantules présentant des symptômes de toxicité peut être évalué de façon plus précise.

Toutes espèces.	GE-FG-PCPL	24.00
-----------------	------------	-------

EVALUATION DES TRAITEMENTS DE PROTECTION DES SEMENCES ET DES PLANTES

		Contact
Evaluation de produits de traitement conventionnel.	PA-EVAL-CHI	service.clients@geves.fr
Evaluation de traitement biocontrôles / traitement physique / process de désinfection.	PA-EVAL-BI	

Quelques exemples de pathosystèmes maîtrisés⁴

Blé	<i>Microdochium nivale</i> . <i>Tilletia caries</i> . <i>Fusarium</i> spp. (<i>Fusarium graminearum</i> , <i>Fusarium avenaceum</i> , <i>Fusarium culmorum</i>). <i>Puccinia striiformis</i> , <i>Puccinia triticina</i> . <i>Pythium irregulare</i> .	Maïs	<i>Fusarium graminearum</i> . <i>Fusarium verticillioides</i> . <i>Pythium ultimum</i> . <i>Rhizoctonia solani</i> .
		Tournesol	<i>Botrytis cinerea</i> . <i>Plasmopara halstedii</i> . <i>Verticillium dahliae</i> . <i>Fusarium moniliforme</i> .
Colza	<i>Plasmiodiophora brassicae</i> . <i>Phoma lingam</i> . <i>Fusarium oxysporum conglutinans</i> . <i>Alternaria brassicicola</i> .	Laitue	<i>Fusarium oxysporum</i> race 1 et 4.
Betterave	<i>Aphanomyces cochlioides</i> . <i>Pythium</i> sp.	Tomate	<i>Meloidogyne incognita</i> . <i>Rhizoctonia solani</i> .
Choux	<i>Hyaloperonospora brassicae</i> .	Epinard	<i>Pythium aphanidermatum</i> .

⁴ Les pathosystèmes maîtrisés et disponibles en résistance variétale ainsi qu'en qualité sanitaire sont tous adaptables pour de l'évaluation de produits de traitement.

EVALUATION DES PRODUITS BIOSTIMULANT LA GERMINATION ET/OU LA CROISSANCE DES PLANTULES

2 types d'essais peuvent être conduits soit en conditions favorables pour l'espèce végétale (celles appliquées dans les essais de sélectivité), soit en conditions pénalisantes (stress abiotique).

		Tarif / Contact
Essais de vitesse de germination sur 200 semences		
Energie germinative (Comptage intermédiaire des semences germées à une date déterminée avant la fin de l'essai de germination). La date de comptage pour l'énergie varie en fonction de l'espèce.	GE-EG	20.70

Biostimulation, Biocontrôle, Evaluation traitement et la réalisation d'essais en conditions contrôlées

Tarif / Contact

Essais de vitesse de germination sur 200 semences

Cinétique de germination par analyse d'images (taux moyen de germination, courbe de cinétique).	GE-CI	sylvie.ducournau@geves.fr
---	-------	---------------------------

Essais de croissance

Longueur racinaire à 15°C pour le Maïs.	GE-RAC	80.00
Biomasse sèche de 4 répétitions de 20 plantules après essai de germination.	GE-BIOM	57.00
Longueur totale et classification des racines par diamètre (4 répétitions de 20 plantules).	GE-CLASS	78.00
Cinétique de croissance par imagerie (banc Eloncam).	GE-ELON	sylvie.ducournau@geves.fr

Préparations spécifiques : inoculum, matériel référence

Les bioagresseurs disponibles sont listés sur www.geves.fr. La préparation spécifique de souches peut aussi s'effectuer sous forme d'inoculum ou de semences artificiellement contaminées.

Avertissement : pour la manipulation d'organismes de quarantaine, les laboratoires doivent être autorisés à leur détention et manipulation, octroyée par le préfet de région (règlement 2019/829).

Inoculum de bioagresseurs			Tarif
Plateau de 140 plantules contaminées par une race de rouille jaune (<i>Puccinia striiformis</i>). Contacter jean-philippe.maigniel@geves.fr .	PA-AD-ROU2		136.00
Contacteur la SNES			
Suspension de larves de <i>Ditylenchus dipsaci</i> (exemple de prix : 1 335€ pour inoculer 9000 plantes).	PA-AD-DIT		/
Inoculum sous forme de boîtes de Petri.	PA-AD-INOC		/
Inoculum sous forme de cotylédons, plantes et feuilles fraîches contaminées.	PA-AD-INOP		/
Inoculum sous forme de grains artificiellement contaminés ayant perdu leur faculté germinative ou de semences artificiellement contaminées ayant conservé une faculté germinative.	PA-AD-INOG		/
Inoculum sous forme liquide.	PA-AD-INOL		/
Kystes de <i>Globodera pallida</i> ⁴⁰ ou <i>Globodera rostochiensis</i> ⁴⁰ .	PA-AD-GLO		/
Kystes de <i>Heterodera schachtii</i> .	PA-AD-HET		/

Matériel de référence : bioagresseurs			Tarif
Souches et population de bioagresseurs			
Préparation spécifique de souche de référence en boîtes de Petri (2 boîtes/souche), en Bos (1 g) ou populations de nématodes libres ou kystes (environ 20).	PA-AD-FOU		175.00
Préparation spécifique de 5 g de galles de <i>Meloidogyne incognita</i> (pour inoculation de 15 à 20 plantules).	PA-AD-MEL		188.00
Préparation spécifique de 5 g de galles de <i>Plasmodiophora brassicae</i> (pour inoculation de 50 à 100 plantules).	PA-AD-PLAD		188.00
Ampoule de 100 mg de spores de rouille jaune (<i>Puccinia striiformis</i>) ou rouille brune (<i>Puccinia recondita</i>) ou rouille couronnée (<i>Puccinia coronata</i>).	PA-AD-ROU		65.00
50 à 100 semences germées de Tournesol contaminées par <i>Plasmopara halstedii</i> (mildiou).	PA-AD-TOU2		188.00
Plantules de Laitue contaminées par 1 race de <i>Bremia lactucae</i> , 30 cotylédons en période de test.	PA-AD-BREM		188.00
<i>Erysiphe pisi</i> , 2 plantules avec présence de sporulation.	PA-AD-ERYS		188.00
2 cotylédons de Melon contaminés par 1 race de <i>Golovinomyces cichoracearum</i> (oïdium).	PA-AD-GOL		188.00
2 cotylédons de Melon contaminés par 1 race de <i>Podosphaera xanthii</i> (oïdium).	PA-AD-POD		188.00
2 plantules de Laitue contaminées par <i>Nasonovia ribisnigri</i> race Nr: 0 avec présence d'aptères.	PA-AD-NAS		188.00
30 feuilles de Basilic contaminées par <i>Peronospora belbahri</i> .	PA-AD-BEL		188.00
Témoins/hôtes différentiels potagères (MATREF) pour une unité de semis (1 g pour Bremia, 200 semences pour autres pathogènes)			
Pack complet des hôtes différentiels pour le <i>Bremia</i> de la Laitue .	PA-HD-BLAI		381.00
Carotte.	PA-HD-CAR		52.00
Courgette.	PA-HD-COU		92.00
Chou.	PA-HD-CHO		92.00
Haricot.	PA-HD-HAR		72.00
Laitue.	PA-HD-LAI		72.00
Mâche.	PA-HD-MAC		52.00
Melon.	PA-HD-MEL		92.00
Piment.	PA-HD-PIM		106.00
Pois.	PA-HD-POI		72.00
Tomate.	PA-HD-TOM		92.00
Tomate Porte-greffe.	PA-HD-PGTO		106.00

⁴⁰ Parasite de quarantaine

ESSAI INTER-LABORATOIRES D'APTITUDE (EILA)

Les essais inter-laboratoires d'aptitude (EILA) permettent d'évaluer l'aptitude d'un laboratoire à mettre en œuvre une méthode. Pour plus de précisions, consultez notre site www.geves.fr.

L'organisation des EILA comprend la planification et l'envoi des documents aux participants, la préparation des échantillons, la définition d'une référence, l'interprétation des résultats, la fourniture d'un rapport final. Le coût de fourniture des semences est facturé au coût réel.

Essais d'aptitudes – EILA & Autres comparaisons (base 10 participants)

	Tarif / Participant*	Contact
Pureté spécifique par échantillon - Toutes espèces.	A partir de 240.00	eil.semences@geves.fr
Germination par échantillon - Toutes espèces.	A partir de 150.00	
Teneur en eau par échantillon - Toutes espèces.	A partir de 205.00	
Masse de 1000 semences par échantillon - Toutes espèces.	A partir de 210.00	
Pathologie.	Contacter la SNES	
Organisation d'essais inter laboratoire sur demande.	Contacter la SNES	
Fourniture d'échantillons de référence pour contrôle interne de laboratoire.	Contacter la SNES	
Expertise sur essais de semences suite à des résultats d'essais atypiques ou encore en cas d'écart constaté sur une carte de contrôle par un laboratoire.	Contacter la SNES	

* Tarif indicatif, pourra être revu à la hausse en cas de faible nombre de participation.

AUDITS

Des audits de laboratoires peuvent être réalisés pour évaluer la conformité de votre organisation avec différents référentiels (ISTA, reconnaissance dans le cadre de la certification).

Une journée d'audit comprend l'analyse du dossier d'audit préparé par le laboratoire demandeur, la réalisation de l'audit ainsi que le rapport d'audit. Des audits documentaires peuvent être également proposés.

Contact : Fabienne BRUN (audit.semences@geves.fr).

FOURNITURE DE MATERIEL ET DOCUMENTS DE REFERENCE

Retrouvez l'ensemble de nos publications et matériels de référence dans les différents chapitres du barème et sur notre site www.geves.fr.

FORMATIONS - EXPERTISES

Pour adresser une demande de formation

	Tarif	Contact
Formation technique avec la SNES.	Contacter la SNES	formation.semences@geves.fr
Analyse de la qualité des semences. Formation inter ou intra entreprise, à la SNES ou sur site.		
Cartographie des modules climatiques et vérification des sondes.		
Formation technique avec BioGEVES.	Contacter BioGEVES	biogeves.analyses@geves.fr
Formation technique au SEV.	Contacter le SEV	rachel.tessier@geves.fr
Formations GEVES au catalogue SEMAE Formation.	Contacter la SNES	Voir page suivante

Pour la mise en place d'une expertise dans un cadre international

Expertise technique et visite.	Contacter la SNES	secretariat.direction@geves.fr
--------------------------------	--------------------------	--------------------------------

Lecture commune de résultats

Lecture commune des résultats de germination, détails des anormaux et compte-rendu de la lecture de résultats. Tarif par échantillon.	GE-LECT	110.00	lnr.semences@geves.fr
---	----------------	---------------	-----------------------

CERTIFICAT D'APTITUDE D'ANALYSTE ET ANALYSTE SENIOR

Ces certificats sont délivrés par la SNES. Ils valident les formations « Bases pour l'analyse de semences » et « Analyste sénior » (formations proposées avec SEMAE). Ils sont indispensables pour le personnel en charge des analyses en vue de la certification officielle.

Les examens sont organisés dans la continuité des sessions de formation. L'inscription est à réaliser en complétant le formulaire disponible pour chaque session d'examen sur <https://www.geves.fr/me-former/les-formations-labos/>.

Pour tout complément d'information contacter Fabienne BRUN (formation.semences@geves.fr). Tarifs et dates pages suivantes.

ECHANTILLONNAGE SUR LE LOT EN VUE DE L'EDITION DE BIO

Pour l'approbation d'un échantillonneur automatique pour un groupe d'espèces :

- Fournir 7 à 10 paires d'échantillons soumis de la taille ISTA
- Pour chaque échantillon et en fonction de l'espèce, renseigner le bon de commande avec les analyses de pureté spécifique, de germination et de masse de mille semences (codes et tarifs dans le chapitre de l'espèce concernée)
- Pour le dernier échantillon, ajouter l'analyse ci-dessous :

	Tarif	Contacts
Analyse de résultats de comparaison en vue de l'approbation d'un échantillonneur automatique, tarif pour un échantillonneur automatique, par groupe d'espèces.	EC-LOT 176.00	echantillonnage.bio@geves.fr

FORMATIONS SEMAE EN COLLABORATION AVEC LE GEVES

Le GEVES, expert sur les variétés d'espèces cultivées (légumières, grandes cultures, ornementales) et sur la qualité des semences met au service des filières ses compétences :

- En dispensant des formations sur l'évaluation des variétés.

- En assurant la formation des analystes et des analystes seniors dans le cadre du dispositif de reconnaissance des laboratoires d'analyse de la qualité des semences.

Les dates des sessions de formation sont données à titre indicatif. Seules les dates fournies par SEMAE Formation font foi.

Formation	Dates	Durée/Tarif	Lieux	Intervenants	Contact
Préparation des techniciens à l'agrément en vue de l'inspection sous contrôle officiel des crucifères	Février 2025	2 jours Tarif SEMAE	Le Magneraud (17)	Experts SEMAE ANAMSO GEVES (SEV)	Jacques DUPEUBLE 02 41 72 18 54 jacques.dupeuble@semae.fr
Préparation des techniciens à l'agrément en vue de l'inspection sous contrôle officiel des graminées et légumineuses petites graines	Avril 2025	3 jours Tarif SEMAE	Erdre en Anjou (49)	Experts SEMAE GEVES (SEV)	Hélène LEMAIRE 02 41 72 18 57 helene.lemaire@semae.fr
Décrire et contrôler la pureté des variétés de colza	Printemps et automne 2025	1.5 jours Tarif SEMAE	Le Magneraud (17)	GEVES (SEV)	Elodie SAUMUREAU 02 41 72 18 62 elodie.saumureau@semae.fr
Préparation des techniciens à l'agrément en vue de l'inspection sous contrôle officiel des légumineuses grosses graines	Mai 2025	3 jours Tarif SEMAE	Les Bois d'Anjou (49)	Experts SEMAE GEVES (SEV)	Hélène LEMAIRE 02 41 72 18 57 helene.lemaire@semae.fr
Reconnaitances des stades et maladies des céréales en culture	Date à définir	1 jour Tarif SEMAE	Erdre en Anjou (49)	GEVES (SEV)	Elodie SAUMUREAU 02 41 72 18 62 elodie.saumureau@semae.fr
Décrire et contrôler la pureté des variétés de maïs (lignées et hybrides)	Juillet 2025	1 jour Tarif SEMAE	Le Magneraud (17)	GEVES (SEV)	Elodie SAUMUREAU 02 41 72 18 62 elodie.saumureau@semae.fr
Comment réussir son expérimentation agronomique variétale ?	Décembre 2025	2 jours Tarif SEMAE	Beaucouzé (49)	GEVES (SEV) ASTREDHOR	Elodie SAUMUREAU 02 41 72 18 62 elodie.saumureau@semae.fr
Préparation au certificat "Bases pour l'analyse de semences"	1ère session : 17 p.m. au 20 mars 2025 Inscription avant le 14 fév. 2025 2ème session : 19 p.m. au 22 mai 2025 Inscription avant le 18 mai 2025 3ème session : 6 p.m. au 9 oct. 2025 Inscription avant le 5 sept. 2025	3,5 jours Tarif SEMAE	Beaucouzé (49)	GEVES (SNES)	Elodie SAUMUREAU 02 41 72 18 62 elodie.saumureau@semae.fr
Préparation au certificat "Analyste senior de semences"	1ère session : 16 au 19 juin matin 2025 Inscription avant le 16 mai 2025 2ème session : 24 au 27 nov. matin 2025 Inscription avant le 24 oct. 2025	3,5 jours Tarif SEMAE	Beaucouzé (49)	GEVES (SNES)	Elodie SAUMUREAU 02 41 72 18 62 elodie.saumureau@semae.fr
Pratique des analyses de pureté et dénombrement	Date à définir, 2 périodes : Avril à mi-juillet Mi-Octobre à fin novembre	A partir de 1 jour Tarif SEMAE	Beaucouzé (49)	GEVES (SNES)	Elodie SAUMUREAU 02 41 72 18 62 elodie.saumureau@semae.fr
Pratique des analyses de germination	Date à définir sur 2 périodes : Avril à mi-juillet Mi-Octobre à fin novembre	A partir de 0.5 jour Tarif SEMAE	Beaucouzé (49)	GEVES (SNES)	Elodie SAUMUREAU 02 41 72 18 62 elodie.saumureau@semae.fr
Identification des espèces du règlement technique pour les analyses de pureté & dénombrement	1ère session : 31 mars (ap.-midi) au 1 avr. 2025 2ème session : 16 au 17 oct. matin 2025	1.5 jours Tarif SEMAE	Beaucouzé (49)	GEVES (SNES)	Elodie SAUMUREAU 02 41 72 18 62 elodie.saumureau@semae.fr
Pratique des analyses de pathologie sur semences	Date à définir, 2 périodes : Avril à mi-juillet Mi-Octobre à fin novembre	Sur devis programme individualisé	Beaucouzé (49)	GEVES (SNES)	Elodie SAUMUREAU 02 41 72 18 62 elodie.saumureau@semae.fr
Bases de phytopathologie	2 au 3 oct. 2025	2 jours Tarif SEMAE	Beaucouzé (49)	GEVES (SNES)	Elodie SAUMUREAU 02 41 72 18 62 elodie.saumureau@semae.fr

EXAMENS

Les dates des sessions d'examens sont données à titre indicatif. Seules les dates indiquées sur le site du GEVES font foi.

Examens	Dates	Tarif	Lieux	Intervenants	Contact
Examen en vue du certificat "Bases pour l'analyse de semences"	Le vendredi matin à l'issue de la formation Préparation au certificat "Bases pour l'analyse de semences"	526.00 €	Beaucouzé (49)	GEVES (SNES)	Fabienne BRUN 02 41 22 58 91 lnr.semences@geves.fr
Examen en vue du certificat "Analyse senior de semences"	Selon convocation le jeudi après-midi ou le vendredi à l'issue de la formation Préparation au certificat "Analyste senior de semences"	526.00 €	Beaucouzé (49)	GEVES (SNES)	Fabienne BRUN 02 41 22 58 91 lnr.semences@geves.fr

Des guides de description des variétés de maïs et de tournesol ont été co-construits avec SEMAE Formation et sont proposés à la vente :



<https://formation.semae.fr/description-variete-mais-semae-formation-geves>



<https://formation.semae.fr/description-des-geniteurs-et-varietes-de-tournesol>

Conditions Générales de Vente

Article 1 – Généralités

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de régir les commandes de prestations qui figurent au barème du GEVES (Groupe d'Etudes et de contrôle des Variétés Et des Semences), groupement d'intérêt public régi par la convention constitutive du 17 juillet 1989, ayant fait l'objet d'un arrêté d'approbation en date du 17 juillet 1989 et de la convention constitutive modificative du 17 avril 2014 et dont le siège est situé 25 Rue Georges Morel, CS 90024, 49071 Beaucazéd Cedex.

Le GEVES a pour mission, notamment, de réaliser les études ou analyses :

- de caractérisation et/ou d'identification des variétés ;
- d'épreuve des qualités agronomiques des variétés ;
- de contrôle de l'état physique, physiologique et sanitaire des semences.

Article 2 - Objet et champ d'application

Les études ou analyses réalisées dans le cadre de toute commande le sont conformément aux présentes conditions.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, sauf accord préalable écrit entre le Client et le GEVES. Le GEVES se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente.

Article 3 – Commandes

3-1) Prise de commande

Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par l'acceptation des présentes conditions générales de vente par le représentant légal du Client ou toute personne dûment mandatée à cet effet.

Les modalités de fourniture de matériel requises dans le barème doivent être respectées par le Client.

3-2) Modification de la commande

Les termes des commandes transmises au GEVES sont irrévocables pour le Client, sauf acceptation écrite de la part du GEVES. Dans cette hypothèse, le GEVES ne sera plus tenu par les délais convenus au moment de la commande initiale.

3-3) Refus de commande

Dans le cas où un Client passe une commande au GEVES, sans avoir procédé au paiement de commandes précédentes malgré relance de la part du GEVES, le GEVES pourra refuser d'honorer la commande, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Le GEVES se réserve le droit de décliner toute commande pour des raisons justifiées.

Article 4 – Livraison des résultats

4-1) Délais

Les délais de livraison des résultats ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif ; ceux-ci dépendant notamment de l'ordre d'arrivée des commandes, du respect des conditions de préparation des échantillons envoyés par le Client (poids, nombre, emballage par exemple), de l'éventualité de demande de renseignements complémentaires, ou de reprise d'analyse. Des précisions utiles au Client par type de prestation commandée sont disponibles à titre indicatif sur le site du GEVES (www.geves.fr). En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le Client est à jour de ses obligations à l'égard du GEVES.

Le GEVES s'efforcera de respecter les délais convenus avec le Client.

Les retards de livraison de résultats ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande.

4-2) Modalités

La livraison des résultats est effectuée sous forme papier ou par voie électronique.

4-3) Réclamations

Les réclamations sont à faire parvenir au service clients du GEVES dont les références de contact figurent au barème. Le GEVES accuse réception de la réclamation au client, l'enregistre, l'analyse pour décider un traitement approprié et garantit sa mise en œuvre dans les meilleurs délais. Le GEVES informe le plaignant de l'état d'avancement de la réclamation. A la fin du traitement de la réclamation, les conclusions sont notifiées au plaignant.

Article 5 – Retour

Sauf indication explicite du Client validée par le service clients du GEVES dont les références figurent sur le barème, aucun matériel soumis à des fins d'analyse ne sera retourné au Client.

Article 6- Garantie - Responsabilité

6-1) Etendue

Le GEVES fournit une prestation de services. A ce titre, le GEVES est tenu à une obligation de moyens. Il ne pourra être tenu responsable de résultats non satisfaisants du point de vue du Client, pour des causes dont il n'a pas la maîtrise. Il sera amené, le cas échéant, à émettre des réserves sur les résultats.

6-2) Exclusions

Dans le cas où les éléments fournis par le Client ne permettent pas la réalisation de la prestation commandée, le GEVES en informe le Client. Si cette situation persiste, la responsabilité du GEVES ne pourra être recherchée en aucune manière. En particulier, le GEVES ne saurait être responsable de l'échantillonnage (en dehors des prélèvements pour BIO pour lesquels le GEVES est responsable de l'échantillonnage), du prélèvement, du conditionnement et du transport des échantillons, qui incombent entièrement au Client. En outre, les échantillons reçus au GEVES doivent être en bon état de conservation et ils ne doivent pas présenter de risque identifié pour le personnel du GEVES ou pour l'environnement. Lorsqu'un traitement phytosanitaire a été appliqué, le Client doit en informer le GEVES.

Le Client renonce à tout recours contre le GEVES pour toutes pertes ou tous dommages directs ou indirects résultant des prestations, ou dans le cas où les prestations du GEVES ne conviendraient pas aux fins des utilisations du Client.

Article 7 - Tarif – Prix

Les prix appliqués sont ceux indiqués dans le barème du GEVES, sauf négociation de conditions particulières auprès du GEVES.

Toute commande faite sur la base d'un devis établi par le GEVES ne sera prise en compte qu'après signature du devis, par le représentant légal du Client ou toute personne dûment mandatée à cet effet. Les prix s'entendent hors taxes sur la base des tarifs en vigueur et seront majorés des taxes de toute nature en vigueur au jour de la facturation.

Les montants sont exprimés en euros (€). Les règlements sont effectués en euros.

BAREME GEVES 2025

v3 - 25/02/2025

Les frais de port des échantillons fournis au GEVES pour analyse sont toujours à la charge du Client. Pour plus de détails : <https://www.geves.fr/informations-toutes-especes/recommandations-pour-lenvoi-de-semences-au-geves/>

Article 8 - Facturation

Toute commande, même si elle est annulée en cours de réalisation de la prestation, fera l'objet d'une facturation. Des éléments d'identification du Client et des prestations demandées figurent sur les factures. Le service clients du GEVES dont les références figurent au barème peut être contacté en cas de questionnement sur le contenu d'éléments figurant sur la facture.

Article 9 – Paiement

9.1) – Délai

Le délai maximum de paiement est de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture.

9.2) - Modalités

Les règlements seront effectués :

- par chèque bancaire ou postal ou par virement bancaire ou postal adressé à : GEVES – 25 Rue Georges Morel – CS 90024 – 49071 Beaucazéd cedex- par traite signée et acceptée ou par billet à ordre.

Le GEVES ne consent aucun escompte pour paiement comptant ou à une date antérieure à celle résultant des présentes conditions générales de vente.

9.3) - Retard de paiement

Toute somme non payée à l'échéance par le Client, donnera lieu à l'application de pénalités au taux de la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points et d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement en application du décret 2012-1115. Ces pénalités sont exigibles de plein droit dès le lendemain de la date d'échéance sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. En outre, le GEVES se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte par jour de retard.

Article 10 – Confidentialité - Droits de propriété

Le GEVES s'engage à garantir la confidentialité des résultats d'analyse, sauf en cas de détection d'un organisme de quarantaine, imposant au GEVES de communiquer immédiatement aux services compétents du ministère chargé de l'agriculture toutes données relatives au matériel dans lequel cet organisme a été identifié.

Cette exception s'applique également à d'autres situations, telle que la détection de présence fortuite d'OGM, si la réglementation en vigueur impose au GEVES de communiquer une information aux services compétents de l'Etat.

Les résultats fournis par le GEVES ne peuvent en aucune façon être modifiés, reproduits ou diffusés de façon même partielle, auprès de tiers, sans l'autorisation préalable du GEVES. Les rapports émis par les laboratoires du GEVES ne peuvent en aucune façon être modifiés ou être reproduits ou être diffusés de façon partielle auprès de tiers, sauf sur autorisation préalable du GEVES.

Des copies peuvent être obtenues sur demande au service client du GEVES dont les références figurent sur le barème du GEVES.

Article 11 – Données à caractère personnel

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec le présent Devis, les Parties se conformeront au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et telles que transposées dans la loi française n°2018-493 du 20 juin 2018.

Chaque Partie déclare et garantit à l'autre Partie qu'elle se conformera strictement au RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en rapport avec le présent Devis.

Les données à caractère personnel collectées et traitées par les Parties dans le cadre de la présente relation contractuelle sont nécessaires à son exécution (base légale). Elles sont conservées pour une durée de 10 ans (durée de conservation) à compter de la date de fin du Devis.

Article 12 – Convention de preuve

Conformément aux articles 1316-1 à 1316-4 du Code civil, les documents sous forme électronique sont admis en tant que preuve au même titre qu'un écrit sur support papier.

Les Parties conviennent expressément que le présent Devis conclut, sous forme électronique et signé de manière dématérialisée, ainsi que les documents s'y rapportant :

- Constituent les originaux des documents ;
- Sont établis et conservés dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité ;
- Sont parfaitement valables entre elles. A ce titre, les Parties s'engagent à ne pas contester la validité, l'opposabilité ou la force probante du présent Devis et des documents s'y rapportant sur le fondement de leur conclusion ou transmission par voie électronique ;
- Constituent des preuves littérales au sens des articles 1316-1 à 1316-4 précités du Code civil. Ainsi, le présent Devis conclut par voie électronique est réputé valoir la preuve du contenu du Devis, de l'identité des signataires et de leur consentement aux obligations découlant du Devis.

Article 13 - Force majeure

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations du GEVES.

Article 14 - Attribution de juridiction

Pour toutes les contestations relatives aux prestations réalisées par le GEVES ainsi que celles relatives à l'interprétation des conditions générales de vente, seront compétentes les juridictions d'Angers.

Article 15 – Droit applicable

Les présentes conditions générales de vente, ainsi que toute question qu'elles omettraient de traiter, seront régies exclusivement par la loi française.

En apposant sa signature sur le Devis, le Client :

- reconnaît et accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente et que celles-ci s'appliqueront à toutes les commandes ultérieures jusqu'à communication de nouvelles conditions générales de vente,
- reconnaît en avoir pris parfaitement connaissance,
- et renonce à se prévaloir de ses propres conditions d'achat.

Nos publications et Matériels de référence



plus d'informations sur www.geves.fr

Contact : lnr.semences@geves.fr



GEVES
Expertise & Performance

Groupe d'Étude et de contrôle
des Variétés Et des Semences